

JOURNAL

HISTORIQUE

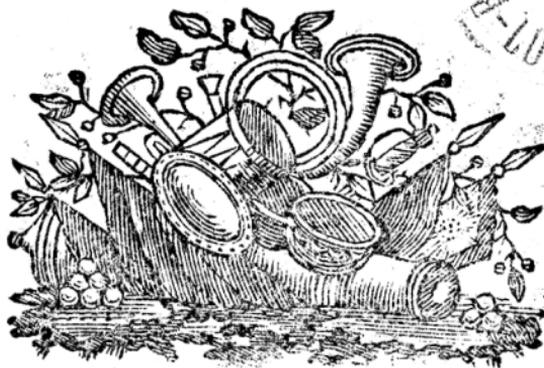
ET

LITTÉRAIRE

I. MAI

1780.

TOME CLVI.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de S. Maj. l'Impéra-
trice-Reine Apostolique.

*avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. MAI

1780.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Tableaux topographiques de la Suisse & de l'Italie, ornés de 1200 estampes gravées par les meilleurs graveurs, d'après les dessins des plus habiles maîtres. A Paris chez Née & Masquelier, graveurs, rue des Francs-bourg.

JE ne fais s'il est possible de voir une collection d'estampes qui présente des aspects plus pittoresques & plus attachans. S'il est vrai que dans les montagnes la nature met

Mirabilis
in altis Do-
minus. Psal.
92.

plus d'énergie & de variété dans ses productions, que les merveilles de la création semblent s'y revêtir d'un nouvel éclat, nous ne pouvons disconvenir que la Suisse ne soit la contrée de l'Europe la plus riche en objets propres à nourrir la philosophie & à fixer l'attention des observateurs. Ces vues sont exécutées avec autant d'exactitude que de délicatesse. Ceux qui ont voyagé en Suisse, s'y reconnoissent sans peine ; il n'est pas possible qu'à ces aspects ils ne sentent renaître une partie du plaisir qu'ils ont goûté en parcourant cette sublime région de la terre, & en s'élevant au-dessus des habitations humaines sur la croupe de ces grandes masses entassées les unes sur les autres de la manière la plus farouche & la plus imposante.

Diverses
réflex. sur
les mont.
15. Nov.
1778. p. 395.
396 & suiv.

Colosses d'Egypte, altieres pyramydes,
Temples qu'Athenes & Rome élevoient à leurs
dieux,
Edifices mouvans que l'homme industrieux,
Suspend, malgré leur poids, sur les plaines hu-
mides,

Disparoissez loin de mes yeux.
Disparoissez. . . Des monts je decouvre la cime.
Pouvons-nous imiter, miserables humains,
Le sceau majestueux que la nature imprime
Au moindre ouvrage de ses mains ?
Homme ! que ton orgueil à l'instant se confonde ;
Homme foible & présumptueux,
Devant les colonnes du monde,
Incline avec effroi ton front respectueux.

Le dessinateur a eu soin de donner à son ouvrage autant de variétés que d'intérêt ; il ne s'est pas seulement attaché au physique,

aux plages que l'art & la nature ont embellies ou séparément ou de concert ; il ne manque pas de présenter ceux que de grands événemens, ou des anecdotes curieuses ont rendu remarquables. On y voit la demeure du fameux Jean-Jacques & celle de l'antique seigneur de Ferney, on y voit même une église que celui-ci a fait bâtir & qui porte cette épigraphe : DEO EREXIT VOLTAIRE 1761 (a). Derrière l'église est le tombeau qui étoit destiné à recevoir le corps du philosophe, & qu'on peut appeler comme celui d'Hector, *tumulum inanem*. *Aeneid.* l. 3. v. 304.

Les tableaux topographiques du royaume de Naples (les autres provinces d'Italie ne paroissent pas encore) sont également d'une beauté finie. On y voit les précieux restes des antiquités romaines & une infinité d'endroits célèbres par la vie & les écrits des anciens poètes. L'intérieur de l'église de saint Janvier au moment de la liquéfaction du sang de ce saint Martyr, est du plus grand effet. On distingue aussi l'église de St. Philippe de Néry avec un convoi funebre d'un costume singulier, & l'éruption du mont Vésuve, représentée de la manière la plus propre à faire naître l'admiration & la terreur.

(a) Il y a, je ne sais, quelle énergie dans cette très-courte inscription. Elle rappelle le mot de cet ancien qui ayant vu Epicure priant dans un temple, dit que *jamais Jupiter ne lui avoit paru plus grand*. Effectivement il faut être bien grand pour forcer l'hommage de ses ennemis les plus acharnés.



L'autorité des livres de Moïse établie & défendue contre les incrédules. Par M^r. l'abbé Voisin, docteur & professeur de Sorbonne. 1778.

DANS le tems où nous sommes, les auteurs qui s'occupent des matieres édifiantes & réellement utiles, sont singulièrement recommandables & méritent de la part du public éclairé l'approbation la plus marquée. M^r. l'abbé Voisin déjà connu par différens traités de critique & d'érudition ecclésiastiques (a), s'attache à prouver que Moïse est l'auteur du Pentateuque, que ce livre n'est, ni ne peut être postérieur au tems où Moïse a écrit. Il combat les objections des incrédules qui voudroient du moins en retrancher

(a) Juin 1774, p. 410. — 1. Oct. 1775, p. 488. — Je suis fâché qu'un homme dont j'ai si souvent occasion de louer le zele & les talens, ait critiqué la savante *Histoire des tems fabuleux** d'une maniere violente & injuste, & que craignant une réplique de la part du savant & modeste abbé Guerin, il n'ait pas hésité de recourir à l'autorité pour la supprimer. Une telle ressource décele bien de la foiblesse dans les raisonnemens, & si j'osois le dire, dans le caractère & la philosophie de Mr. l'abbé Voisin. J'apprends néanmoins en ce moment, que la réplique paroît; je la ferai connoître dès que je la connoîtrai par moi-même.

* 1. Déc.
1779, p. 474.

cher tout ce que ce livre offre de miraculeux. Il montre que les miracles même font tellement partie du livre de Moïse, que si on les en retranchoit, il ne resteroit plus que des faits sans liaison & sans cause, des discours bizarres & sans suite. Son ouvrage est divisé en trois parties. Moïse auteur du Pentateuque; Moïse historien véridique; Moïse législateur inspiré. Il traite ces trois parties avec une égale profondeur.

M^r. l'abbé Voisin ne pouvoit choisir de sujet plus digne d'exercer ses connoissances & ses talens que le Pentateuque. Non-seulement il est en quelque sorte la base des autres livres sacrés qui tous se rapportent à celui-ci, & s'appuient de son incontestable authenticité; mais j'ose dire que même en matière de sciences humaines, nous avons à l'auteur de ce livre antique des obligations infinies. Il nous apprend plus que tous les systêmes des physiciens; toutes les imaginations des savans ordinateurs de cet univers, paroissent singulièrement ridicules, vis-à-vis de la simple & persuasive narration de Moïse. On peut dire de leurs savantes hypotheses comparées à la physique du Pentateuque, ce que M^r. de Buffon (sans prévoir toute l'étendue de l'application qu'on en feroit) a dit du systême de Scheuchzer & de Woodward. *Le récit de l'historien sacré est simple & vrai, celui de ces naturalistes est composé & fabuleux.* Hist. nat. t. 1. p. 203,



A series of letters addressed to Soame Jenyns, &c. *Lettres à Soame Jenyns, au sujet de son examen des caractères de vérité que présente le christianisme ; par Mr. Maclaine, pasteur de l'église angloise à la Haye.* Londres, chez Bathurst. 1780.

CE que c'est que le plaisir de faire des livres ! Le moien d'y résister depuis que tout le monde en est épris & que l'exemple ajoute encore à l'attrait de la chose ? M^r. l'abbé Royou en faisant connoître l'*Examen de l'évidence du christianisme* *, avoit ajouté à l'éloge de cet excellent ouvrage quelques observations critiques sur ce que M^r. Jenyns avoit dit des miracles & de certaines vertus, qui pour n'être pas inutiles à la société, n'égalent néanmoins pas les vertus du christianisme.

* Année
litt. 1779.
N^o. 17.

Aussitôt cette critique fait fermenter l'imagination anglo-hollandoise d'un ministre réformé, qui n'ayant rien de mieux à faire, s'est amusé à amplifier par un long commentaire la critique de M^r. l'abbé Royou.

Je soupçonne qu'outre les observations de cet abbé que M^r. Maclaine suit pas à pas (a),

(a) Il faut excepter quelques falsifications qu'on ne voit point dans l'*Année littéraire*. C'est ainsi que Mr. Maclaine dit à tort que Mr. Jenyns fait

il a eu encore sous les yeux l'édition que j'ai faite de l'ouvrage de Jenyns (a) ; car dans bien des endroits je crois me reconnoître. Pat ex.

fait dépendre de la vérité du christianisme toute la force des miracles & des prophéties. Le mylord anglois n'a rien dit de semblable. Il a dit tout autre chose. Voyez le Journal du 15 Sept. 1779, p. 95. — Il faut excepter encore quelques sophismes qui n'appartiennent point au Critique françois. C'est ainsi que Mr. Maclaine se fait un triomphe de ce que Mr. Jenyns regarde la nouveauté de la doctrine évangélique comme une preuve de sa divinité. Cependant rien n'est plus raisonnable dans le sens de l'auteur. La doctrine de J. C. n'ayant rien de commun avec celle des philosophes & des législateurs qui l'avoient précédé, il n'a pu l'avoir prise d'eux ; & comme elle est d'ailleurs plus excellente & plus sublime à tous égards, il n'est guere apparent qu'un fils du charpentier l'ait imaginée. Tel est le raisonnement aussi simple que solide de mylord Jenyns, & c'est ce qui met Mr. Maclaine en train de nous dire les plus belles choses du monde.

(a) C'est la seule édition faite dans ces provinces qui présente fidèlement le traité de l'auteur anglois. Je fais le public éclairé juge du parti que j'ai pris. L'ouvrage de Mr. Jenyns renfermoit des observations très-solides ; il en renfermoit de défectueuses & d'absolument fausses. Au lieu de le mutiler & de remplir les vuides par des reflexions étrangères, comme a fait Mr. le Tourneur ; au lieu d'envelopper le tout dans un même blâme, comme a fait Mr. Maclaine ; j'ai laissé subsister le tout, j'ai insisté sur ce qu'il y avoit de sage, de vrai, je l'ai éclairci & renforcé quand j'ai pu ; & j'ai combattu ce que j'ai cru devoir l'être. Il m'a paru qu'un peu d'ombre augmenteroit l'éclat de la lumière, & que pour bien juger des sentimens & des raisonnemens d'un homme, il falloit ne pas toucher à l'ensemble de ses idées & de ses expressions.

ex. la réponse qu'il fait au mylord , touchant les rapports du christianisme avec les intérêts de la société humaine , est exactement celle qui se trouve à la page 217 & 218 ; & comme j'y cite Montesquieu , M^r. Maclaine n'a pas manqué de faire la même chose.

Mais pour ne point m'énorgueillir d'avoir servi de prototype au ministre , je consens à en laisser tous les honneurs à M^r. l'abbé Royou. La modération & la bonne foi de ce savant Critique méritent bien cette déférence de ma part. Il a vu , je n'en puis douter , les réflexions que j'ai faites sur les endroits qu'il a jugé reprehensibles dans *l'Examen de l'évidence*. La manière dont je justifie l'auteur anglois , lui a paru satisfaisante. Je dois le conclure de son silence. Il aime trop la vérité pour la laisser obscurcir dans une cause dont il a pris l'éclaircissement à foi , il est trop honnête pour dédaigner de me faire une réponse , il a trop de lumières pour craindre de les compromettre en combattant les miennes.

Du reste , la cause est encore sous les yeux du public. La critique de M^r. Royou & la répétition qu'en fait M^r. Maclaine , existent , ma réponse existe également (a). Que ces Mrs. , que tout autre ami de la religion , de

(a) Voyez le Journal du 15. Septembre 1779, depuis la page 94 jusqu'à la page 105, & les éclaircissements que j'ai donnés à cet article dans le N^o. du 1er. Décembre, p. 491 & suiv. Presque toutes ces observations se trouvoient déjà pour le fond dans les notes de l'édition de Liege.

la bonne logique , de la saine théologie , s'occupent quelques momens à me montrer mes torts. J'aurai toujours plus de satisfaction à sacrifier à la vérité les petits intérêts de mon amour propre , que de me trouver coupable d'une résistance que j'improverois dans les autres , comme le fruit de l'entêtement & de la suffisance.



UN AUTRE article sur lequel je dois me justifier encore à l'occasion de cette même édition de l'ouvrage de M^r. Jenyns , c'est une réflexion sur l'infanticide si justement reproché aux Chinois , qu'on lit à la page 237. Un Critique connu par ses lumieres , son discernement , son équité * , m'accuse d'avoir cru trop légèrement une imputation aussi grave sur la parole de M^r. Paw. Il est vrai que pour rassembler plusieurs traits dans un seul passage , j'ai cité les *Recherches sur les Chinois* ; mais je prie M^r. l'abbé de F. d'être persuadé que ce n'est pas l'autorité de M^r. Paw qui m'a fait adopter la croiance de l'infanticide chinois. Ce sont les missionnaires mêmes , ce sont les hommes qui ont dit le plus de bien de cette nation foible & cruelle. Je n'ai rien vu de plus répété , de plus fortement exprimé dans les *Lettres édifiantes*. M^r. l'abbé de F. me dispensera d'en citer tous les endroits où cette barbarie revient , puisque le P. Amiot , au *Mémoire* duquel il me renvoie , convient que les missionnaires sont d'accord sur ce point *.

* Mr. l'abbé de Fontenay , *aff. & ann.* 1780 N^o. 12.

* Mém. sur les Chinois , t. 6 , p. 327.

Comment peut-on croire que j'adhère aveuglément aux décisions de M^r. Paw ? Je suis de tous les périodistes le premier qui ait fait connoître les erreurs , les inconféquences , les inexacétitudes & l'irrégieuse philosophie de cet écrivain *. On ne le connoissoit point encore à Paris , quand je l'ai annoncé dans ces provinces.

* Décemb.
1770, page
394. —
Sept. 1773,
p. 154.

Je ferois injure aux lumieres de mon Critique , si je répondois sérieusement à la plaisante raison par laquelle le P. Amiot élude l'autorité de tous les missionnaires qui l'ont précédé. Il prétend qu'à Pékin même ils ignoroient ce qui se passoit dans cette capitale , parce qu'*à raison du decorum ils ne peuvent rien faire par eux-mêmes , & qu'ils sont obligés d'avoir recours à ceux du país , &c.* Quoi ! depuis 200 ans que les Jésuites sont à la Chine , à la cour , dans les villes , dans les campagnes &c , ils n'ont pu savoir ce qui en étoit de l'infanticide ? Sous l'empire du bon Kang-hi , où ils jouissoient d'une liberté égale à celle des indigenes , ils n'ont pu savoir si les Chinois exposoient & tuoient leurs enfans ? . . . Et comment le P. Amiot est-il parvenu tout à coup à recueillir des lumieres si long-tems inaccessibles ? Sans doute comme il est parvenu à connoître les deux cents millions d'habitans de la Chine (a), & le petit

p. 328.

(a) Voyez ces calculs arbitraires , fondés sur des dénombremens de parade , tous contradictoires les uns aux autres , dans le Journal du
1er.

nombre des châtrés (a).

Mais laissons-là tous ceux qui ont vécu à la Chine, puisque leur témoignage est nul. Écoutons le P. Amiot. Il prétend 1^o. que l'*infanticide n'est pratiqué que dans les grandes* p. 321.

ier. Avril p. 523, & autres Journaux cités là-même. Argument *ad hominem* tiré de la migration des Tourouts, 1er. Novembre 1779, p. 332. — 15 Janvier 1778, p. 91. — Preuves physiques & géométriques. Sept. 1773, p. 162. — 15 Juin 1778, p. 244. — J'ajouterai ce que je viens de lire encore, non dans l'ouvrage de Mr. Paw, ni dans les lettres des missionnaires, mais dans la relation de *l'ambassade hollandaise*, par Nieuhof, imprimée à Leide 1665; c'est que la quantité de gibier de tout genre, de bêtes fauves, tigres, &c, & tout ce qui ne se trouve que dans les déserts, est si prodigieuse à la Chine, qu'il faut une logie où une physique toute nouvelle pour placer les deux cents millions d'habitans du P. Amiot. — Je trouve dans le même auteur un nouvel exemple des exagérations chinoises qui peut servir de mesure avec celles que j'ai déjà indiquées, pour apprécier le vrai état des choses dans ce pays-là. La grande muraille est appelée *la muraille de dix mille stades*, ce qui fait 40 degrés, c'est-à-dire, beaucoup plus que l'Asie entière dans toute sa longueur.

(a) Le P. Amiot ne peut pardonner à Mr. Paw d'avoir nommé la Chine un *gouvernement de voleurs & de châtrés*; c'est d'après les missionnaires que j'ai jugé de ces deux attributs, 15 Juin 1778, p. 246. Plaissante apologie de la castration par les auteurs des *mémoires*, *ibid.*, p. 246. 247. — Castration attestée par les ambassadeurs hollandais, dans l'ouvrage que je viens de citer, p. 53. Vente publique des enfans par leurs parens &c. p. 52, & une infinité d'horreurs dont on n'a aucune idée dans le plus lâche des gouvernemens chrétiens.

villes & parmi ceux qui logent sur des barques, &c. Ni M^r. Paw, ni les missionnaires n'ont dit autre chose. — 2°. Que ce crime est commis par ce qu'il y a de plus vil, par l'écume & par le rebut de la nation. Eh ! qui en doute ? Des forfaits de cette nature feroient-ils l'ouvrage d'honnêtes gens ? Mais si dans une nation il se trouve une si grande quantité de cette écume, que penser de la nation même ? (a)

Je ne releverai pas des propositions aussi étranges qu'injurieuses aux gouvernemens chrétiens que le P. Amiot avance à cette occasion. Si l'impunité est accordée aux infanticides par les loix chinoises, c'est, dit ce pere, que le gouvernement chinois va au-devant de tout, & qu'il tire parti des abus mêmes, &c. On le voit bien par les bons effets qui en résultent. Examinons un moment, si suivant le récit même du P. Amiot, le nombre de ces

(a) Le moyen de distinguer à la Chine l'écume de la nation, de la nation même ? Quand l'amiral Anfon amena à Canton un vaisseau espagnol qu'il avoit pris, il ne se trouva pas dans cette grande ville une ame qui put comprendre pourquoi il n'en avoit pas massacré l'équipage. — Le pauvre Roi de Siao, Kin-fivan, fait prisonnier dans une bataille en 1777, eut solennellement la tête tranchée avec sa femme, sa mere, ses freres, sœurs, enfans, &c, & cela par ordre exprès de l'Empereur, & suivant les sages loix de la Chine Il faut avouer qu'une telle nation est forte en écume, & que si on l'écumoit avec une attention un peu scrupuleuse, elle s'en iroit à rien.

tendres nourrissons abandonnés à la barbarie de leurs progéniteurs par le silence atroce des loix, est plus petit que M^r. Paw, les voyageurs & les missionnaires ne l'ont dit.

Chaque jour avant l'aurore, cinq tombe- P. 327.
reaux traîné chacun par un bœuf, parcourent les cinq quartiers qui partagent la ville. Cela donne-t-il l'idée d'un petit nombre d'enfans exposés ? . . . Les enfans qui vivent encore, sont mis entre les mains des nourrisse . . . qui vivent encore, bonne exception. Mais les

morts sont-ils en grand nombre ? dix sur huit disent les missionnaires ; mais puisqu'il ne faut

pas les en croire, jugeons-en par la solemnité de la cérémonie suivante. Une fois cha- P. 324.
que année les commissaires députés par le Ly-pou, & du nombre des mandarins qui composent ce tribunal, président à la construction d'un bûcher, dans lequel on jette tous les restes de ces petits corps, pour y être entièrement consumés & réduits en cendres. Pendant tout le tems que le bûcher est en feu, une troupe de bonzes l'environne & fait des prières, qu'elle adresse aux esprits de la terre, & à ceux qui président aux générations, pour leur demander d'être plus favorables qu'ils ne l'ont été ci-devant à ces petits êtres, lorsqu'ils reparoîtront sous une nouvelle forme.

Nos mœurs hélas ! ne sont pas à beaucoup près des modes de sagesse, de continence & d'humanité. Mais que seroit-ce, grand Dieu ! si les enfans trouvés morts dans les rues fournisoient le sujet d'une si affreuse solemnité, & néanmoins si commune & si constante ? Que seroit-ce de nos gouvernemens si pour

325. tout remede à des horreurs de ce genre , ils ordonnoient à des jongleurs de barboter quelques paroles superstitieuses sur ces tas d'os & de cendres ? Mais ces cendres font-elles une masse considérable ? Elle est telle que les mandarins par un petit reste de respect pour la nature humaine , ont pris depuis peu le parti de les faire jeter dans la riviere , afin qu'on ne l'emploie plus à faire de la porcelaine ; car on prétend que ces cendres amalgamées avec la matière dont on fait la porcelaine , la rendent plus solide , plus transparente & beaucoup plus belle.

Georg. *Infandum ! sistunt amnes , terræque dehiscunt ,
Et mæstum illacrimat templis ebur.*

N. B. Dans ce tas de cendres propre à la porcelaine , ne se trouve pas une multitude d'enfans que les accoucheuses , moiennant une récompense , étouffent dans des bassins d'eau chaude , ni ceux qu'on jette dans la riviere , ni ceux enfin qu'on détruit de cent manieres diverses.

Du reste , je suis bien éloigné de reprocher au P. Amiot de n'avoir pas fait de l'infanticide chinois une peinture aussi affligeante que ses confreres. Leur imprudence n'est assurément pas une chose à imiter. Si comme le P. du Halde l'affure , on punit de mort ceux qui doutent de l'extrême antiquité de ce doux empire chinois (a) , on ne seroit probablement

(a) Voyez ce passage avec les réflexions qu'il fait naître , 1. Février 1777 p. 171 , & suiv. —

bablement pas grace à ceux qui seroient accusés d'avoir fait des portraits odieux de la nation. Mais il paroît que dans une telle situation l'homme sage ne dit rien , & c'est ce que le P. Amiot se reproche , non sans raison , de n'avoir pas fait. *En voila assez* , dit-il en finissant , *sur un sujet que j'aurois peut-être bien fait de passer sous silence.* P. 238

J'ajouterai une réflexion qui pourroit à un certain point concilier le P. Amiot avec ses confreres , & qui certainement vaut mieux que tout ce qu'il dit contre la prétendue crédulité de ces *bons missionnaires* (c'est ainsi qu'il les appelle). Cette réflexion n'est pas de moi ; elle est de l'auteur protestant que j'ai déjà cité. Cet homme sage , éclairé , équitable , qui a vu la Chine ; & qui ne parle que d'après ses observations propres , croit que les horreurs des mœurs chinoïses diminuent considérablement depuis que le christianisme y est connu. *Les PP. Jésuites* , dit-il , *qui se sont heureusement introduits à la Chine , n'ont pas laissé*

15 Juin 1778 , p. 248 : rien n'est plus essentiel pour apprécier ce que quelques missionnaires ont écrit de la grandeur , de la population , de l'antiquité de l'empire chinois , de la sagesse & de la vertu de ses habitans. — Une autre considération qui peut servir encore à fixer le vrai sens des éloges donnés aux Chinois , c'est l'état de comparaison de ce peuple avec les autres nations que les missionnaires ont visitées & instruites. Mis en parallèle avec les Caraïbes , les Hurons , les Hottentots & les Cafres , les Chinois devoient paroître des hommes sages , savans & vertueux.

de contrôler les mauvaises mœurs & les habitudes invétérées des Chinois, & de s'opposer de tout leur pouvoir aux plus tyranniques & brutales. J'avoue que par leur industrie & vigilance ils en ont déjà extirpé en quelques endroits, &c. Ainsi s'exprime un des membres de l'ambassade hollandoise à la Chine, M^r. Nieuhof. P. 52 de la sec. partie de sa relation.



DANS l'assemblée publique, tenue par l'académie des inscriptions, le 12 Novembre dernier, l'abbé Ameilhon a lu un mémoire qui ne peut manquer d'intéresser les physiciens, & les astronomes, ainsi que les historiens occupés des progrès de ces deux sciences. Il entreprend de prouver, contre les prétentions de quelques modernes, que le télescope n'a pas été connu dans l'antiquité. Il fait voir que ces tubes, dont les anciens se servoient pour observer les astres, étoient des tubes sans verres; ce qui ne pouvoit pas être autrement, puisqu'on manquoit alors des connoissances nécessaires pour préparer les verres propres à l'usage des télescopes. Il montre que les verres dont il est fait mention dans plusieurs passages des anciens, n'étoient point de forme lenticulaire, quoiqu'ils eussent la propriété de grossir les objets, & de mettre le feu aux matières combustibles, lorsqu'on les présentoit aux rayons du soleil. Ce n'étoit, suivant l'auteur, que de simples sphares ou balons de verre, le plus souvent remplis d'eau, & qui par conséquent ne pouvoient jamais servir au télescope. Enfin l'abbé Ameilhon termine son mémoire, en opposant aux systèmes contraires à celui qu'il a cru devoir embrasser, le silence unanime & absolu de tous les physiciens & astronomes de l'antiquité, sur un instrument dont ils auroient dû infailliblement parler, s'il eût existé de leur tems.

Histoire naturelle, générale & particulière, contenant les Epoques de la nature, par Mr. le comte de Buffon, &c.

Suite de la cinquieme Epoque.

OUTRE les éléphants, les rhinocéros, les hypopotames qui, selon Mr. de Buffon, ont vécu dans le nord, il y a eu dans cette contrée bien des especes dont il n'existe plus aujourd'hui aucun individu, & qui ont laissé la totalité de leurs dépouilles dans ces terres dévorantes; il est vrai que *jusqu'à présent* on n'a découvert que les dépouilles d'une seule espece perdue dans les animaux terrestres, T. 2. p. 241. mais c'étoit la plus grande de toutes. Mr. de Buffon est fortement affecté de cette perte, il ne cesse de s'en occuper p. 30, 243, 245 &c.; t. 2. p. 226, 231, 232, 233, 241, 275 &c. Cependant, puisque nous avons été assez heureux pour retrouver les cornes d'amon, les belemnites & les pierres lenticulaires, trois especes que Mr. de Buffon a tant regrettées dans la classe des coquillages, dont il parle avec tant d'intérêt dans plus de 30 endroits des *Epoques*; il est à croire que nous aurons peut-être le même bonheur dans la recherche des anciens quadrupedes.

A consulter précisément les principes de la bonne physique, sommes-nous fondés à croire que depuis que le monde

existe, il nous est venu de nouvelles especes, & que d'anciennes especes ont disparu? Il paroît que non; il paroît au contraire indubitable que le plan de la création ne peut s'altérer, ni présenter d'autres êtres que ceux que la main du Créateur y a dessinés (a). L'illustre naturaliste qui dans des momens d'obscurité ou d'une distraction parfaite, fait produire, sur-tout aux terres méridionales, des especes nouvelles par leurs propres forces, fait bien quand il veut, réfuter ces erreurs avec une éloquence qui lui appartient en propre. Toutes les touches accessoires varient; aucun individu ne ressemble parfaitement à l'autre. Aucune espece n'existe sans un grand nombre de variétés. . . . Mais l'empreinte de chaque espece est un type dont les principaux traits sont gravés en caracteres ineffaçables & permanents à jamais. . . . & comme l'ordonnance est fixée pour le nombre, le maintien & l'équilibre, la nature se présente toujours sous la même forme, & seroit dans tous les climats absolument & relativement la même, si son habitude ne varioit pas autant qu'il est possible, toutes les formes individuelles. . . . La nature n'altère rien aux plans qui lui ont été tracés, & dans toutes ses œuvres elle présente le sceau de l'Eternel.

Mais si le tableau général des êtres vivans

P. 255.

Hist. nat.
T. 13, p. 1X.

T. 12. p. III.
IV.

* Catéch.
phil. p. 64
& suiv.

(a) J'ai donné ailleurs à cette matiere toute l'étendue qu'elle m'a paru exiger *, & on me permettra d'y renvoyer.

1. Mai 1780.

41

ne souffre point d'altération, d'où viennent donc ces dents d'un énorme animal que M^r. de Buffon a fait graver dans ses notes justificatives comme une preuve démonstrative d'une grande espece perdue? . . . D'abord trois ou quatre dents, seul reste d'une grande espece perdue. Il faut avouer que le tems s'est furieusement hâté à nous dérober de si vastes & si dures dépouilles. Il y a à-peu-près 15000 ans que ces animaux sont arrivés (p. 242), il est à croire qu'ils ont vécu au moins quelques mille ans avant que les molécules incorporées à leurs substances organisées, fussent obligées par le froid à s'occuper d'autres especes, à fabriquer des élans & des ours. Et voilà cependant que tout est anéanti à quatre dents près, tandis que l'ivoire subsiste encore dans la même contrée, en plus grande quantité que tous les éléphants des Indes actuellement vivans n'en pourroient fournir, & que ces mêmes dents se sont si bien conservées qu'il n'y manque pas une pointe, & que par la dureté & l'émail on ne les distingue pas des dents des hyppopotames, qui vivent encore.

Mais enfin quelles sont ces dents que Mr. de Buffon assure n'être ni celles de l'éléphant, parce qu'elles ne sont pas aplaties; ni celles de l'hyppopotame, parce qu'elles sont à grosses pointes mouffes, tandis que celles de ce dernier animal sont creusées en treffle?

Voici, je pense, tout le secret de la chose. Les dents à pointes mouffes sont celles des vieux hyppopotames, & les dents creusées en

treffle font celles des jeunes. D'abord les dents de ces animaux ont de petites pointes fermées, qui s'ouvrent à mesure qu'elles grandissent, & se creusent en treffle; avec l'âge elles se referment, deviennent pleines, & prennent la figure de pointes mouffes (a). . . . Tenons-nous en à Mr. de Buffon; cet homme célèbre répand tant de lumières sur les objets qu'il traite, qu'il en fournit toujours contre lui-même. Prenez, ami lecteur, le second volume des *Epoques*, considérez les deux figures de la planche VI^e: deux pointes font déjà creuses, la troisième ne l'est pas encore, on voit aisément que c'est la dernière venue, & qu'elle est dans l'état de croissance; une quatrième arrive & s'efforce d'atteindre le niveau des autres. — Voyez ensuite la planche V^e, les creux font parfaits. — Dans la figure 1^e. de la planche III^e, les creux font fermés, mais la figure de treffle subsiste encore dans deux pointes. — Enfin les pointes mouffes font achevées dans la II^e. planche.

Si M^r. de Buffon avoit fait attention que la même dent avoit des pointes creuses & pleines (pl. V^e), que la même dent avoit

(a) Cette révolution dans l'état des dents n'est point particulière aux hyppopotames; on peut l'observer dans plusieurs autres animaux. Si Mr. de Buffon avoit consulté le moins érudit des maréchaux ferrans, il eût appris que les secondes dents des chevaux font d'abord pleines, qu'en croissant elles laissent un creux, & qu'avant huit ans elles font toutes refermées.

des éminences en pointes & en treffle (pl. III^e. fig 1), il eût vu que cette distinction n'étoit rien moins que la marque d'une espece particuliere.

Je ne dirai rien de ce que Mr. de Buffon avance de la grosseur de quelques-unes de ces dents, de la petitesse des autres &c. (a); toutes ces mesures seront appréciées quand je parlerai de la grandeur des anciens animaux comparés à ceux d'aujourd'hui. Je ne dirai rien non plus des variétés d'une même espece, de ces modifications accidentelles qui pour donner une dent de plus à quelques individus, ou une pointe de plus à une dent, un anneau de plus à un insecte, quelques feuilles de plus à une fleur, n'en font pas pour cela une espece nouvelle. Mais je ne puis m'empêcher de m'arrêter un moment à une race inconnue qui étoit sur le point d'être vérifiée & dûcment légalisée parmi les êtres autrefois vivans, lorsque nous avons été

(a) On ne peut prononcer sur la grandeur respective des dents, sans savoir la place qu'elles ont occupé dans la bouche de l'animal. La dernière dent molaire d'un enfant sera plus grande que la première d'un adulte... On ne peut rien dire sur leur nombre, leur grosseur, le nombre & la figure des pointes &c, sans connoître l'âge de l'animal auquel elles ont appartenu... S'il est vrai que les dents des animaux grossissent, lorsqu'elles ont cessé de croître, comme Mr. de Buffon l'assure (Hist. nat. t. I. p. 87), l'excédant de la grosseur ordinaire ne doit être attribué qu'à l'âge.

privés de cette découverte par un excès de précaution & une rigueur d'examen absolument déplacée. C'étoit un animal d'une grandeur épouvantable & parfaitement différent de l'éléphant, quoiqu'il eût des défenses comme lui. Voici comme la chose s'est passée.

236. M^r. Collinson qui s'est beaucoup fatigué à déterminer les especes perdues par l'inspection des dents, s'étant aperçu qu'une défense trouvée dans le marais salé de l'Ohio, avoit des stries près du gros bout, il conçut aussi-tôt l'idée d'un grand animal dont l'espece n'existoit plus. Il ne pouvoit se persuader que ces stries appartenissent à l'espece de l'éléphant.

Ibid. Encore quelques notes justificatives, quelques conjectures énoncées d'un ton bien ferme sur la nature de ces stries, nous étions assurés d'avoir eu autrefois sur notre globe de grands animaux à défenses, qui n'étoient point des éléphants. Par malheur ce M^r. Collinson, qui lit des mémoires à la société royale de Londres, eut tout-à-coup un scrupule sur sa découverte, & s'avisa, pour se satisfaire, d'aller visiter le magasin d'un marchand qui fait commerce de dents de toute espece; & après les avoir bien examinées, il trouva qu'il y avoit autant de défenses striées au gros bout que d'unies. Voilà comme s'est évanouie la grande espece à défenses striées. Un scrupule de moins, ou si (comme il pouvoit très-bien se faire) le marchand n'eût pas eu de défenses striées, il n'y avoit plus moyen de contester l'existence d'une ancienne espece énorme, anéantie comme les cornes d'ammon

mon & les belemnites (a). — C'est ce même M^r. Collinson, qui étudie la physique chez un marchand d'ivoire, & qui y apprend ce que le marchand n'ignore pas, qui a enrichi M^r. de Buffon de tant de belles dents, propres à classer les especes tant celles qui sont encore que celles qui ont cessé d'être (b).

P. 234

Lorsque j'appris pour la première fois la mort de cette grande espece, il m'étoit venu d'abord en esprit un argument *ad hominem*, qui me prévenoit contre cette nouvelle. Pourquoi, disois-je, cet énorme animal, plutôt que de périr dans les frimats du nord, ne s'est-il pas, comme l'éléphant & le rhinocéros, retiré dans les terres du midi? Je conclus delà que n'ayant pas voié avec les

(a) Mr. de Buffon y met bien moins de cérémonies. Des Espagnols ont trouvé de grosses dents sur les hauteurs de Santa-Fé, mais ils ne disent pas qu'ils ont trouvé des défenses d'éléphants mêlées avec ces dents; tout de suite l'illustre naturaliste conclut que ces dents appartiennent à une espece différente, t. 2. p. 278. . . . Qu'on vienne à trouver un crâne humain, sans trouver en même tems les os des bras & des jambes, ou sans dire qu'on les a trouvés, nous concluons que c'est le crâne d'un animal inconnu.

(b) O j'ai une si belle & si grande dent, composée d'un seul feuillet singulièrement replié sur lui même & faisant masse par une tortuosité des plus bizarres! Je suis sûr que si Mr. de Buffon la voyoit il démontreroit que c'est une dent du fameux monstre assiégé par l'armée de Regulus, ou du terrible dragon de Rhodes. Je crois néanmoins bien fermement qu'elle a jadis appartenu à un animal de mon pays.

autres dans le tems où il pouvoit échapper aux frimats du pole, il nous avoit donné quelque droit de douter de son existence. Mais je dois avertir ceux qui voudroient faire le même argument, de ne pas trop se confier en sa *force probante*. Car pour quitter les terres du nord, il ne suffit pas de ne pouvoir supporter le froid, mais il faut encore avoir de l'esprit pour prendre dans de telles circonstances un parti sage. Car il y a des animaux si bêtes, qu'ils restent où ils sont, parce qu'ils n'ont pas même le sentiment qui pourroit les conduire vers une température plus douce, ni l'idée de se trouver mieux ailleurs; car il faut de l'instinct pour se mettre à son aise, il en faut pour se déterminer à changer de demeure, & il y a des animaux, & même des hommes si bruts qu'ils préfèrent de languir dans leur ingrate terre natale, à la peine qu'il faudroit prendre pour se gîter plus commodément ailleurs. Or comme nous ne connoissons pas le degré de *sentiment*, les idées & l'instinct de l'animal aux grosses dents à pointes mouffes, il y a de la témérité à décider ce qu'il a fait, ce qu'il a dû faire. Il est vrai que le rhinocéros tout brut qu'il est, sans intelligence & sans sentiment *, a pris avec le prudent éléphant le parti de fuir vers le midi; & il seroit bien arrivé que l'animal perdu eût eu moins de génie que ce cochon en grand *; mais encore ne faut-il pas faire de comparaison, de peur de faire tort à l'un ou à l'autre.

P. 262

Hist. nat.
XI. p. 190.

* Ibid.



L'ÉNORME grandeur des premiers animaux du nord, est un point qui tient autant à cœur à M^r. de Buffon, que l'extinction des especes; parce que cette grandeur prouve admirablement la chaleur primitive du globe, quoique par la conjuration opiniâtre des faits contre les hypotheses, les grandes productions de la nature se trouvent presque toutes dans les pais froids (a). Tout ce que les historiens les plus crédules ont jamais raconté des dents, des côtes, des têtes, tout ce que les gazettes & les journaux ont rapporté des os de toute grandeur trouvés par des voyageurs quelconques, tout ce que M^r. Hans Sloane a victorieusement réfuté dans sa *Gygantologie*, est rassemblé ici par le savant naturaliste avec des

(a) Quest-ce que le palmier & l'oranger en comparaison des chênes, des pins, des sapins, des larix? Qu'est-ce que l'éléphant à l'égard des balcines, des crakers, des cachelots? Les ours de Pologne sont-ils comparables à ceux de la Nouvelle-Zemble? Les Nègres ont-ils la grandeur & la force des Moscovites & des Tartares? Les chevaux d'Abyssinie sont-ils de la taille de ceux du Holstein? L'épagneul égale-t-il le grand danois? . . . N'est-il pas singulier que les molécules si amies de la chaleur qu'elles ont été *vivantes* dans le soleil, si ennemies du froid que malgré leur *indestruïbilité* essentielle, elles en mourront toutes, aient choisi le nord, & le nord d'aujourd'hui, pour y faire leurs plus grands ouvrages?

peines infinies, & une attention scrupuleuse à ne laisser pas échapper la moindre découverte dans un sujet si intéressant. C'est la gazette de France qui annonce une tête de bœuf pétrifiée de deux pieds d'espace entre les deux cornes, trouvée dans un fond de Pozzolane, t. 2. p. 276 (a). — Ce sont des dents trouvées en Sicile, dont chacune pesoit trois livres, t. 2. p. 278 (b). — C'est sur-tout une corne de bœuf suspendue dans l'église cathédrale de Strasbourg (celle du bœuf de Bethléem sans doute) que M^r. Grignon * a très-bien vu être trois fois de la grandeur des plus grands bœufs, quoiqu'il n'ait pu en prendre les dimensions parce

* C'est par inadvertence que ci dessus, p. 278 & suiv. on a imprimé Grillon.

(a) Admirons ces deux cornes si bien attachées, qu'après tant de mille ans on les retrouve encore bien attenantes & bien conservées. . . . Quelle en étoit la grosseur, la longueur? On n'en dit rien. . . . Si elles n'existoient plus, a-t-on reconnu bien distinctement la tête de bœuf, sur-tout étant absolument pétrifiée? . . . Il faut demander tout cela à l'auteur de la *Gazette de France*.

(b) Ces dents de Sicile sont des stalactites. Il y a une carrière qui en fournit par mille. On avoit donné quelques-unes de ces prétendues dents au P. Kircher pour des dents de géans; ce naturaliste, quoiqu'on en dise, moins crédule que ceux d'aujourd'hui, voulut vérifier la chose. En ayant parlé au marquis de Vintimiglia, homme très-versé dans l'histoire naturelle de Sicile, celui-ci se mit à rire, & le conduisit dans une caverne près de la ville de Palerme, où le Jésuite trouva de quoi fournir de dents de géans tous les cabinets d'Europe. Voyez le *Mundus subterraneus*, t. 2. p. 58.

1. Mai 1780.

29

qu'elle étoit trop élevée, t. 2. p. 276 &c. (a). Mais comme il ne m'est pas possible d'apprécier toutes ces merveilles avec le loisir & l'attention qu'elles exigent, je m'en tiens au grand monument de la grandeur gigantesque des animaux du nord, celui que M^r. de Buffon a examiné à fond, qu'il a vu lui-même plus d'une fois, & dont il fait le plus de cas. *La plupart des défenses qui nous sont venues du nord, sont encore d'un ivoire très-solide, dont on pourroit faire de beaux ouvrages : les plus grosses nous ont été envoyées par Mr. de l'Isle, astronome, de l'académie royale des sciences; il les a recueillies dans son voiage en Sibérie. Il n'y avoit dans tous les magasins de Paris qu'une seule défense d'ivoire crud * qui eut 19 pouces de circonférence; toutes les autres étoient plus menues : cette grosse défense avoit 6 pieds 1 pouce de longueur, & il paroît que celles qui sont au cabinet du Roi & qui ont été trouvées en Sibérie avoient plus de 6 pieds $\frac{1}{2}$ lorsqu'elles*

T. 2. p. 221.

* C'est celui qui n'a point été en terre, l'autre s'appelle ivoire cuit.

(a) Quels observateurs! La corne étoit si élevée qu'on n'a pu la mesurer, & cependant on s'est bien assuré que c'étoit une vraie corne de bœuf, que ce n'étoit point quelque charlatanerie, quelque marotte de l'ignorance, quelque végétal contourné, quelque fossile étranger au regne animal &c. . . . On veut réformer la nature à force de découvertes, & l'on ne se donne pas la peine de monter quelques degrés d'une échelle, l'on refuse de donner quelques sols à un pauvre sacristain qui certainement eût bien promptement descendu la corne! Il faut avouer que nos savans sont un peu commodes.

étoient entières : mais comme les extrémités en sont tronquées , on ne peut en juger qu'à-peu-près.

Voilà donc la plus grosse des défenses venues du nord , & connues en France , qui a 6 pieds $\frac{1}{2}$, tout au plus , en y comprenant le bout rompu. La plus grande qu'eussent eue les marchands de Paris , n'en avoit que 6 , cela peut être ; c'est un demi-pied de différence , ce qui ne prouve certainement pas l'énormité des éléphans du nord . . . Mais cette défense de 6 pieds , est-ce une des plus grandes qu'on trouve , je ne dis pas en général parmi l'ivoire crud , mais sur les éléphans aujourd'hui vivans ? Oh non , il s'en faut de beaucoup. *Celles des éléphans de Bombaze & du Mozambique* , dit M^r. Bertrand , n'ont pas moins de dix pieds. (*Dict. des foss. art. Ivoire*). Mais c'est M^r. de Buffon lui-même , que je veux entendre prononcer sur la prééminence des éléphans ; je le prends autant que je puis , pour juge des petites difficultés que la lecture de ses savans ouvrages fait naître dans mon esprit. *Il est certain* , dit-il , *qu'il y a des défenses d'éléphans qui pesent chacune plus de cent-vingt livres Mr. Eden rend témoignage qu'il mesura plusieurs défenses d'éléphans auxquelles il trouva neuf pieds de longueur , que d'autres avoient l'épaisseur de la cuisse d'un homme , & quelques-unes pesoient quatre-vingt-dix livres. On prétend qu'il s'en trouve en Afrique qui pesent cent-vingt-cinq livres chacune Les voyageurs anglois rapporteroient aussi de Guinée la tête d'un éléphant*

que Mr. Eden vit chez Mr. le chevalier Judde, elle étoit si grosse que les os seuls & le crâne, sans y comprendre les défenses, pesoient environ deux cents livres; de sorte qu'au jugement de l'auteur, elle auroit dû peser cinq cents dans la totalité de ses parties. Ce passage qui certainement n'a pas besoin de commentaire, comparé à ce que dit M^r. de Buffon des plus grandes défenses trouvées dans le nord, prouveroit que jamais il n'y eut d'éléphans égaux à ceux d'aujourd'hui; car si les défenses de 90 livres font de 9 pieds, c'est-à-dire $2\frac{1}{2}$ pieds plus longues que la plus grande du nord, que fera-ce de celles de 125 & 150 livres? ... Mais il est peut-être plus raisonnable de croire que la grandeur des animaux, comme celle de l'homme (a), est spécifiquement la même depuis l'époque de leur existence.

(a) Rien ne montre mieux que dans les mêmes climats la grandeur de l'espece humaine est toujours la même, que les momies; depuis quatre mille ans les Egyptiens n'ont perdu ni gagné une pouce de hauteur. — A la vérité Mr. de Buffon (p. 305. -- t. 2. p. 316) parle avec admiration de la race gigantesque des Patagons, placée près du pôle austral, où les premières cornes d'ammon sont mortes de froid, où les molécules organiques sont presque agonisantes; mais la découverte de ces géans est une fable, réfutée par les observations de Mr. Bougainville faites sur les lieux, & reconnue pour une fable par Mr. de Buffon (Hist. nat. t. 3, p. 509). — J'ai eu l'occasion dans un autre ouvrage d'examiner l'existence des géans anciens & modernes, suivant les règles de la critique & de l'histoire. *Catéch. phil.*, p. 47, & suiv.

tence. Il n'y a que les individus qui par des écarts passagers de la nature reçoivent quelquefois des dimensions exotiques, l'espece garde sa mesure comme son caractère & son invariable essence.



S'IL est bien certain que les animaux du midi n'ont jamais habité les pays du nord, si l'ivoire *frais* prouve, suivant la réflexion de M^r. Gmelin, que ce pays a toujours été froid (ci-dessus, p. 630.); si les cadavres gelés observés par M^r. Pallas démontrent la même chose (ci-dessus, p. 369), il est inutile d'examiner comment les éléphants & les rhinocéros ont pu y vivre. Mais comme c'est ici un des points fondamentaux du système des *Epoques*, le refroidissement du globe, il convient de nous y arrêter un moment.

Fût-il vrai que les animaux des pays méridionaux ont demeuré dans le nord, seroit-on en droit d'en conclure que le globe se refroidit, qu'autrefois échauffé par son feu propre, jusques dans les poles, il ne l'est plus aujourd'hui que dans les parties voisines de l'équateur? Non sans doute. En supposant avec l'ingénieux auteur du *Speçtacle de la nature*, qu'avant le déluge l'axe de la terre étoit droite (a), on trouvera que les régions polaires

F (a) Le savant auteur de la *Théorie des Êtres sensibles*, juge que cette opinion n'est pas sans vraisemblance; & explique la nutation de l'axe d'une manière fort simple, t. 2, p. 45, & suiv.

laires n'ont point eu autrefois le degré de froid qu'elles essuient aujourd'hui, & que si la Sibérie n'étoit point assez près de l'équateur pour être la patrie naturelle des éléphants, elle en étoit assez voisine pour que les hommes les y aient conduits, comme ils les ont conduits en Italie, en Macédoine, en Thrace & en d'autres régions dont le climat n'étoit point afforti à la multiplication, à la conservation de leur espece. — Fallût-il reconnoître une révolution entiere de l'écliptique, qui eût fait passer un même point terrestre par tous les climats, durant une période de 630 mille ans, cette hypothese, seroit encore plus plausible que celle du refroidissement du globe. Pourquoi ? Parce que toute contraire qu'elle seroit à la vérité historique & au témoignage des saintes Lettres, elle ne seroit au moins pas en opposition avec des faits connus, que nous avons sous les yeux & sous la main.

Quel est le physicien qui puisse concevoir un globe refroidi par les poles, & qui à 20 pieds de profondeur, a précisément le même degré de chaleur aux poles & sous l'équateur (a) ? — Des poles qui se refroidissent

(a) Tous les physiciens savent qu'à cette profondeur le thermometre est constamment à 10 degrés, au Spitzberg & dans le Mozambique, dans la Cafrérie & la Nouvelle-Zemble. Tout ce qui regarde cette matiere, vient d'être excellentement expliqué & prouvé par Mr. Romé de Lisle. *L'action du feu central bannie de la surface du globe.*

diffèrent plutôt que l'équateur , & qui néanmoins sont bien plus près de la source & du centre de la chaleur ? (a) — Un globe dont la chaleur se porte du centre à la circonférence , & cela , par une règle infaillible , en raison directe de la distance , & qui néanmoins n'est pas plus chaud à deux mille toises qu'à 20 pieds de profondeur (b). — Un globe qui ne doit sa chaleur qu'à lui-même , & qui ne sauroit fondre un morceau de glace
(a),

de. A Paris chez Didot , 1779. Si l'habile physicien donne quelquefois un peu trop d'étendue aux conséquences qu'il tire des principes reconnus , s'il profcrit avec trop peu de réserve l'existence & l'action d'un feu central , on ne peut néanmoins qu'applaudir à la force des raisonnemens qu'il oppose à Mr. de Buffon.

(a) Voyez ci-dessus 15 Février , p. 196.

(b) Mr. de Buffon assure dans plus de dix endroits de ses Epoques que la chaleur augmente à mesure qu'on descend dans l'intérieur de la terre. Mais il y a dans tout ce qu'il disserte sur ce sujet un si grand nombre d'erreurs , que le respect dû à un homme si célèbre , ne me permet pas de les rapporter toutes. Il parle de mines situées , dit-il , en Allemagne , qui ont 600 *luchters* ,

T. 2. p. 213. (il veut dire *Klafter*) ce qui donne 3000 pieds ; & l'on fait que les plus profondes n'ont pas 2000 pieds.

p. 212. — Il établit l'augmentation graduée de la chaleur sur une observation faite par Mr. de Gensane dans les mines de Giromagni en Alsace ; mais cette observation est contraire à ce qu'on observe dans les autres cavités de la terre , dans les mines de Viliſca en Pologne & autres bien plus profondes que celles de Giromagni , où la chaleur reste au même degré. — De plus , l'observation de Mr. Gensane ne prouve rien moins qu'une chaleur graduée , puisque le thermometre demeura

1. Mai 1780.

35

(a), tandis que le soleil auquel il ne doit presque rien, & qui ne lui donne pas un $\frac{1}{50}$ de chaleur en comparaison de celle qu'il possède en propre, opere cet effet par un seul de ses rayons directs (b).... Je pourrois ajouter à la nature de ce globe paradoxale bien d'autres

demeura immobile depuis 50 jusqu'à 100 toises, & monta ensuite considérablement sur six toises.... Des feux locaux peuvent influer sur les variations du thermometre, mais la chaleur propre & générale du globe n'y a aucune part... Est-il même constaté que le thermometre se régle uniquement sur la température de l'air? Le contraire paroît appuyé sur des observations un peu plus décisives que celles de Mr. Genfane. Il y a quelques années que Mr. d'Arcet, célèbre chymiste, étant sur une montagne des Pyrénées, du côté de Bagnères, pendant le mois de Juin, observa que la liqueur d'un thermometre, attaché au haut d'un bâton immobile, monta à 22 degrés, terme où la chaleur est très-considérable; cependant lui & son compagnon étoient tellement pénétrés du froid piquant qui se faisoit sentir sur cette montagne, quoique défendue par une autre plus élevée contre le vent du nord, qu'ils ne purent pas y résister plus d'une demi-heure. La même observation fut faite quelques semaines après, sur une autre montagne des Pyrénées, par un des amis de Mr. d'Arcet: la liqueur même s'éleva à quelques degrés de plus, quoique le froid fût très-vif.

(a) C'est une chose connue que dans toutes les saisons la glace se conserve parfaitement à 15. & à 1500 pieds de profondeur; pourvu qu'elle soit à l'abri de l'air, de l'eau & du soleil, la chaleur du globe n'en dissoudra pas un grain.

(b) Y eut-il jamais un mystere de cette nature? Une chaleur 50 fois plus grande, & bien plus

d'autres propriétés, mais ces traits suffissent pour le connoître à fond (a). Je pourrois montrer encore la source où le savant naturaliste à pris l'idée de ce globe échauffé par lui-même, mais la maniere dont il a défiguré son original le rend presque méconnoissable (b). Je me contenterai donc de recueillir quelques lumieres que l'histoire me fournit sur le

plus grande encore à 2000 toises de profondeur, ne peut fondre en 20,000 ans un morceau de glace, qu'un simple rayon du soleil (qui dans sa totalité ne donne qu'un $\frac{1}{50}$. de chaleur), fond en un instant!

(a) Voyez ci-dessus, 15 Janvier, p. 107 & suiv.

(b) On trouve l'idée du feu central dans le *Mundus subterraneus* du P. Kircher. Ce Jésuite a même fait graver une planche où son hypothèse est représentée d'une maniere naturelle & pittoresque, p. 175. édit. de 1668. Mais il ne croit pas pour cela au refroidissement du globe, il ne croit pas à la foiblesse & à l'inutilité du soleil; il est bien persuadé que c'est la combinaison du feu de la terre avec celui du soleil qui fait la fertilité de nos champs, qui donne la vie aux plantes & aux animaux. Rien de plus éloquent, de plus expressif, que le tableau qu'il fait ailleurs du bel astre, qui dans le langage de l'écriture, est le chef-d'œuvre de la creation, au moins parmi les êtres inanimés * & qui dans le système de Mr. de Buffon n'est qu'un feu de parade. *Pervenimus ad solem, mundi oculum, cœli gratiam & decus, dei Eccli 43. jucunditatem, vitæ originem, cor naturæ, auri & gemmarum parentem, moderatorem temporum, siderum principem, cœlestium corporum regem, fontem lucis, orbis miraculum, & pulcherrimum Dei optimi suum. . . nec tanta in mole magnitudo, in motu velocitas, in scondat a lumine claritas, in calore energia, in cæteris per calore ejus. sectionibus præstantia, ut nemo eum dicere, nemo*

Pf. 18.

permittatur tacere. Hic benefici Numinis vicarius,

lucet,

degré de chaleur propre à la terre ; elle m'apprend par des observations aussi simples qu'incontestables que jamais le globe n'a été plus échauffé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Suivant les tables chronologiques de M^r. de Buffon, il n'y a que 15000 ans que les éléphants ont paru dans les terres du nord, il n'y a que 5000 mille ans qu'ils sont renfermés dans celles du midi. Voilà le fondement de mes calculs, je n'en veux pas d'autre. Je n'examine pas, dans quelle proportion la chaleur a diminué jusqu'en 60,000 ; je n'ai pas besoin de calculer le plaisant & chimérique refroidissement d'un globe en fusion * . . . de m'instruire si le froid absolu est à 1000 degrés au-dessous de la glace, comme l'assure M^r. de Mayran, ou à 10,000, comme l'assure M^r. de Buffon : . . . de savoir si la terre reçoit du soleil un $\frac{1}{25}$. de chaleur, comme M^r. Bailly le prouve à sa mode, ou bien un $\frac{1}{50}$. seulement, comme M^r. de Buffon le prouve à la sienne * . . . si nos étés & nos hivers différent en chaleur comme 6 & 7, calcul de M^r. Bailly, ou comme 1 & 32, calcul de M^r. de Buffon ** &c. Il me suffit de savoir qu'il n'y a pas 6000 mille ans que les éléphants habitoient encore les terres dont le froid est aujourd'hui incompatible avec leur nature ; & voici comme je raisonne. Depuis trois mille

* Ci dessus, p. 107, précéd. & suiv.

* Suppl. à l'Hist. nat. t. 4. p. 324.

** Epoq. p. 345.

lucē, motu, calore, panspermiā omnia implet, omnia cœlestis aulæ munera distribuit, ubique largus, semper munificus, nunquā non efficac. Itin. extat. proluf. in solem.

ans la chaleur du globe n'éprouve aucun changement ; trois mille font la moitié de six mille ; si dans une moitié de ces six mille , il ne s'est fait aucun changement , il y a tout lieu de croire , que dans l'autre moitié il ne s'en est pas fait non plus ; la diminution de la chaleur étant proportionnelle au tems & exactement mesurée sur lui (a) : Ainsi depuis six mille ans , il n'y a eu aucun changement , & par conséquent l'anecdote des éléphans fuyant vers les terres du midi est destituée de tout fondement.

Mais comment prouver que depuis 3000 ans la chaleur du globe n'a souffert aucune diminution ? Par les règles mêmes établies par M^r. de Buffon. La chaleur produit les géans p. 40 ; (b) ; le froid fait naître des nations de nains ; *ibid* ; des espèces périssent & d'autres naissent selon la diminution de la chaleur , p. 252. Or depuis trois mille ans les hommes font exactement de la même grandeur ,

(a) On voit aisément que je ne prétends parler ici que des changemens arrivés par le refroidissement du globe , & point du tout de ceux qui pourroient être l'effet des révolutions étrangères à l'hypothese de Mr. de Buffon , & qui n'étant point l'effet d'une cause successive & graduée , peuvent avoir lieu en un tems & ne plus se reproduire dans toute la suite des siècles.

(b) Cela n'empêche pas que les géans ne naissent que dans les montagnes , toujours plus froides que le reste du globe (p. 306) , & que les Patagons , autrefois géans chimériques * , ne soient aujourd'hui dans le voisinage du cercle polaire (p. 305).

les vieilles especes subsistent, aucune nouvelle n'a paru. Le froid n'augmente donc pas, & la chaleur ne s'affoiblit pas.

En vain dira-t-on que 3000 ans ne suffisent pas pour diminuer la taille des hommes, pour détruire les especes connues &c. Si durant ces 3000 ans les hommes ne sont pas diminués d'une ligne, comme il conște par les momies d'Égypte, par les statues & les monumens de toutes les nations, ils n'ont pas diminué de deux lignes en 6000 ans. Si dans 3000 ans il n'a pas péri une seule espece, il n'en a pas péri deux en 6000 &c. Or consultez tous les historiens, physiciens, naturalistes depuis Orphée, Homere, David, Salomon & Moïse; voyez si vous découvrez quelque espece qui ait cessé d'être, ou si quelque nouvelle espece a augmenté le nombre des anciennes. Examinez quel a été l'état de l'Italie du tems d'Annibal & de Jules-César, vous y trouverez les mêmes hommes, les mêmes plantes, les mêmes animaux qui y sont aujourd'hui; informez-vous quel étoit alors, & même long-tems auparavant l'état de la Pologne & de la Russie, vous faurez que c'étoit la région des glaces & des neiges. Orphée s'exilant lui-même sur les bords du Tanaïs, pour pleurer la mort de sa chere Euridice, vivoit dans des climats qui n'étoient jamais sans glace,

*Solus hyperboreas glacies, Tanaïmque nivalem, 4. Georg.
Arvaque riphæis nunquàm viduata pruinis
Lustrabat. (a).*

(a) On me permettra sans doute de citer des poëtes

Les Alpes, le Caucase, le Taurus étoient-ils moins couverts alors de neige & de glace qu'ils ne le sont aujourd'hui (a) ? Les auteurs les plus reculés ne parlent - ils pas de la cime de

poètes qui connoissoient tout au mieux l'état géographique de ces régions, & qui n'avoient garde de blesser la vraisemblance dans des choses si manifestes. . . . L'autorité des poètes est bien le plus sûr garant de M. Bailly. Son commentaire sur la fable du phénix, symbole du refroidissement, est exactement de 7 pages. Voyez les *Lettres sur l'orig. des sciences*, p. 249 & suiv. . . . A propos de ce Phénix. Je viens de voir un ouvrage curieux intitulé *Phœnix visus & auditus*, gros volume in-4°, dans lequel un très-savant *Petrus Texelius* a rassemblé sur le phénix toutes les imaginations possibles, jusqu'à celle qui le prend pour Abraham, Isaac & Jacob; mais pas le petit mot du refroidissement; ce mystère profond & ingénieux étoit réservé au confident des Fées.

A Amsterd.
chez Plaats
1706.

(a) Qui ne fera pas surpris d'entendre Mr. de Buffon assurer que les glaciers des Alpes s'accroissent? Qu'on demande aux Suisses un peu observateurs ce qu'ils pensent de cette assertion, ils ne pourront s'empêcher d'en rire. J'en ai vu qui avançaient au contraire comme un fait bien constaté que les glaciers diminueoient. La vérité est qu'elles n'augmentent & ne diminuent pas. Si elles s'étendent d'un côté, elles se retirent d'un autre; si elles avancent durant quelque tems, elles se retirent ensuite à proportion. Mr. Coxe, savant Anglois, vient de vérifier tout cela sur les lieux par des observations faites avec toute l'attention imaginable. On peut voir son ouvrage, imprimé à Londres chez Dodsley, *Sketches of the natural, civil, and political state of Switzerland &c*; Esquisse de l'état naturel, civil & politique de la Suisse &c. 1 vol. in-8°.

ces montagnes comme de glaciers éternelles & indestructibles? Quelle peinture ne font-ils pas de l'Atlas, situé dans les brûlantes régions de l'Afrique?

*. . . cinctum assidue cui nubibus atris
Piniferum caput & vento pulsatur & imbri:
Nix humeros infusa tegit : tum flumina mento
Præcipitant senis, & glacie riget horrida barba.* 4. *Æneid.*

Les Gaules & la Germanie nourrirent autrefois des élans, des loups-cerviers, des ours & d'autres animaux qui ne vivent aujourd'hui que dans le nord. M^r. de Buffon dit qu'alors ces pays n'étoient pas cultivés, que l'agriculture & l'habitation ont renforcé la chaleur du climat. Là-dessus le savant naturaliste se met à disserter à perte de vue sur les défrichemens & leurs effets sur la température de l'air. Mais pourquoi ne nous dit-il rien de l'Italie qui du tems d'Auguste (si on en croit les historiens & les géographes) étoit tout autrement cultivée & peuplée, & qui néanmoins n'avoit pas un degré de chaleur de plus qu'elle n'a aujourd'hui, comme il conste par ses habitans qui sont les mêmes en force & en grandeur, comme il conste par ses productions, par les animaux & les plantes, toujours spécifiquement les mêmes. Point d'espece nouvelle, point d'espece perdue, depuis Auguste, depuis Romulus, depuis Enée. . . . Que penser de la Grèce, qui du tems de Thémistocle & d'Aristide, étoit la même qu'en 1779? . . . de l'Asie qui du tems d'Alexandre ne nourrissoit que les hommes

mes & les animaux qu'elle nourrit aujourd'hui, même espece, même grandeur?
 Quelle monotonie de la part des *molécules actives, vivantes, indestructibles*, qui lorsque la terre est plus refroidie, produisent de nouvelles especes dont le tempérament differe de celui du renne autant que la nature du renne differe de celui de l'éléphant! (a).

J'oubliois de parler de l'inquiétude que me donnent les éléphants *confinés depuis cinq mille ans dans la zone torride*. Je crains qu'à tout moment un envoié du Grand-Mogol ne vienne nous annoncer qu'ils sont tous morts de froid. Car voici le cas où ils se trouvent. Ils ont séjourné cinq mille ans dans les climats qui forment aujourd'hui les zones tempérées, & peut-être (b) autant dans les climats du nord. Après cinq mille ans, le nord n'étoit plus tenable; à moins de mourir de froid, il a fallu migrer dans les climats qui forment aujourd'hui les zones tempérées; cinq autres mille ans ont rendu encore cette plage inhabitable, sans l'asyle que présenteoit la zone torride,

(a) J'invite les esprits conciliateurs à accorder ce passage avec les *caractères ineffaçables & permanens de chaque espece*, avec la nature qui se présente toujours sous la même forme, qui n'altere rien aux plans qui lui ont été tracés &c. Cidessus, p. 20.

(b) Ce *peut-être* est parfaitement inutile. Il y a 15000 ans que les éléphants ont pris naissance dans le nord; de 15000 ôtez 5000, & puis encore 5000, il n'y a plus de *peut-être* pour les 5000 restans.

e'en étoit fait de ces grands & *prudens* animaux. Or voilà encore cinq mille ans révolus. Proportion gardée les éléphants doivent se trouver dans le même embarras où ils étoient il y a cinq mille ans, car la zone torride est avec les zones tempérées dans le même rapport de température, que celles-ci avec les zones glaciales (a) : mais le cas est bien différent, il ne leur reste plus de retraite. Il est vrai que suivant les dernières nouvelles des Indes & de l'Afrique, ils se portent tout aussi bien qu'en l'année 10 ou 5 mille de leur ère, ils sont même beaucoup plus grands que ceux qui ont les premiers habité le nord * ; mais un moment peut tout changer, & dans les affaires de ce monde on ne peut répondre de rien.

* Ci-dessus,
p. 30.

J'avoue qu'à force de recherches sur le refroidissement du globe, j'ai cru découvrir qu'il s'échauffoit tous les jours de plus en plus ; ce point de vue m'a frappé : il m'a paru que mes observations présentoient la vérification parfaite d'un système nouveau sur l'accroissement

(a) S'il est vrai que les poles sont aplatis, l'obliquité des rayons les rend bien plus froids en comparaison des zones tempérées, que celles-ci en comparaison de la zone torride. Ainsi, proportion gardée, la zone torride doit se refroidir plutôt relativement aux zones tempérées, que celles-ci relativement aux poles.

fement de la chaleur terrestre (a); mon impartialité, mon éloignement de toute spéculation hypothétique, me défendent d'adhérer à cette idée. Mais si je ne veux pas qu'on étende les conséquences des faits incontestables jusqu'à l'augmentation de la chaleur du globe, je crois qu'il est de la bonne logique de les regarder comme une preuve bien certaine de la non-diminution.

Du tems d'Orphée, comme nous l'avons dit, les bords du Tanaïs étoient en tout tems un rempart de glaces; aujourd'hui, au moins en été, on y rencontre des plages délicieuses. — Le Pont-Euxin ne se gele plus, au moins dans sa totalité, à peine offre-t-il dans les plus rudes hivers quelques glaçons épars; il n'y a pas deux mille ans qu'il ne faisoit qu'une glace solide & unie: le pauvre Ovide se désoloit à cet aspect, & ne s'imagin

ginoit

(a) Mr. le baron de Mariyetz ne doute pas d'un moment que la chaleur du globe ne prenne des accroissemens très-sensibles; comme on peut voir dans son *Prospectus d'un traité général de géographie-physique. A Paris chez Quillau 1779.* En conséquence de ces progrès du feu, il a déjà imaginé l'état de la France selon tous les changemens qu'elle éprouvera jusqu'à la fin du monde conformément à une théorie déduite des principes de la physique céleste. . . . Dès qu'on a l'esprit de système, on ne s'arrête jamais à la vérité; les découvertes même les mieux vues conduisent à l'erreur par la démangeaison qu'elles inspirent aux esprits présomptueux de s'élan- cer dans des espaces inconnus, où ils s'éga- rent & se perdent.

ginoit fans doute pas que dans quelques siècles les choses changeroient de face.

*Vidimus ingentem glacie consistere Pontum.....
Nec vidiſſe ſat eſt, durum calcavimus æquor.*

M^r. de Buffon en réclamant ſes reſſources ordinaires, nous dira-t-il que le Pont-Euxin étoit moins cultivé, qu'il y avoit moins d'habitans, moins d'agronomes ſur cette vaſte étendue d'eaux, qu'il n'y en a aujourd'hui ? — Les autres mers n'étoient pas plus à l'abri de la gelée. Celle de Hollande a été priſe encore en 564; celle de Veniſe (choſe certaine, & qui paroît néanmoins incroyable) le fut en 860 (a) &c. Depuis bien des ſiècles ce ſpectacle ne ſe reproduit plus. N'en doit-on pas conclure que ſi le globe n'eſt pas plus chaud, il ne s'eſt du moins pas refroidi ?

A cela ajoutez que le mouvement augmente toujours par la population & la cultivation des païs autrefois déferts, & que les êtres en mouvement ſont autant de petits foyers (p 348). — Ajoutez le frottement intérieur de la terre, calculé en raiſon directe de la maſſe du ſoleil, de la maſſe des comètes & des planètes; frottement dont l'effet doit être fans doute meſuré ſur ſa durée, & qui produit

(a) *L'hiver de cette année, dit Mezerai, fut ſi rude, que la Mer-adriatique ſe glaça; de maniere que les marchands de ces côtes portoient leurs denrées à Veniſe par charrois. Hiſt. de France, l. x. p. 554 t. 1. édit. in-fol. de 1685. Les hiſtorienſ d'Italie atteſtent le même événement.*

plus de chaleur durant 75000 ans que durant quelques jours. — Ajoutez que le froid d'autrefois a fait *arriver les nains & les pygmées* (p. 40), & que celui d'aujourd'hui n'en fait plus venir (a). — Ajoutez les faits qui parlent aux yeux de la multitude. Faut-il plus de tems, plus de matieres combustibles pour produire un grand incendie que du tems de Sésostris & de Nemrod? Vit-on jamais autant d'incendies de villes, de villages & de forêts que durant le cours de ces dernieres années (b)? La quantité de feu, échue en partage à notre globe, n'est donc pas diminuée. . . . Et si par une émanation aussi constante qu'abondante, comme Newton l'assure, le soleil envoie son feu sur la terre, si ce feu ne retourne plus à sa source, & que d'un autre côté rien ne s'anéantisse dans la nature, ne doit-on pas être tenté de croire que la terre est aujourd'hui bien plus chaude qu'elle ne l'a jamais été?

Mais abandonnons ce point de vue qui nous écarteroit de notre objet; bornons-nous à admirer l'extrême antipathie de M^r. de Buffon pour les événemens consignés dans les

(a) Voyez la p. 509 du 3e. vol. de l'Hist. nat. où Mr. de Buffon réfute l'existence actuelle des races de géans & de pygmées. *Ce sont, dit-il, des variétés individuelles & accidentelles, & non pas des différences permanentes qui produiroient des races constantes.*

(b) Voyez les gazettes & les journaux de 1778 & 1779.

Livres sacrés. Le déluge, cette terrible catastrophe du globe, qui anéantit toute la race humaine, n'est qu'une petite inondation de l'Arménie, dont le souvenir s'est conservé on ne fait comment chez les Hébreux (p. 291). Cette terre, qui suivant les assertions les plus claires & les plus multipliées des auteurs inspirés (a), doit périr par le feu, périra par une cause toute opposée, savoir, par le froid; & tandis que les Anges même ignorent le tems de la fin du monde (b), M^r. de Buffon, par le moien de la théorie du froid, en fait avec la plus extrême précision, l'année & même le jour. C'est l'an 93,291 à dater de ce jour (c).

Pendant la future conflagration du globe annoncée dans l'Écriture, & dont il est impossible de calculer l'époque, est parfaitement conforme à une des plus anciennes traditions établies parmi les hommes. Les enfans de Seth,

(a) *Ille tunc mundus aquâ inundatus perit, cœli autem qui nunc sunt & terra, igni reservati.* 2. Pet. 3. v. 6. 7. — *Elementa calore solventur, terra autem & quæ in ipsâ sunt opera exurentur.* Ibid. v. 10. — *Cœli ardentes solventur, & elementa ignis ardore tabescent.* — *Dies enim Domini in igne revelabitur.* 1. Cor 3. &c. A toutes ces autorités le cher Mr. Bailly répond, que c'est-là une idée superstitieuse. Ast. anc. p. 283,

(b) *De die autem illo vel horâ nemo scit, neque Angeli in cœlo.* Marc. 13.

(c) Ce sont ses propres paroles, *Supplem. à l'Hist. nat. t. 4. p. 287, édit. in-8°.*

au rapport de Flave Joseph (a), la graverent sur deux colonnes; les philosophes les plus célèbres en ont reconnu la vérité (b); les dieux même, dit un ancien poëte, la regardoient comme l'arrêt d'un irrévocable destin (c); les phénomènes les plus frappans & en même tems les plus communs de la nature semblent appuyer cette croiance générale, & l'expliquer pour ainsi dire, par des tableaux passagers, mais terribles. Quand le feu s'amasse dans l'air, & couvre tout l'horizon des nuages dont il s'enveloppe, il nous donne par
la

*Phil. inf-
sit. Muti-
nae, 1774.*

(a) Je fais que le marquis Scipio Maffei a écrit contre l'authenticité de ces deux colonnes; je pourrois le réfuter par les lumières que me fournit la savante dissertation du P. Troilo*, mais je n'en ai que faire. L'autorité de Mr. Bailly me suffit; Mr. de Buffon, ne la récusera pas. *Les anciens*, dit Mr. Bailly, en rapportant & en adoptant le passage de Joseph, *avoient appris d'Adam que le monde périrait par l'eau & par le feu; la peur qu'ils eurent que cette science ne se perdît, avant que les hommes en fussent instruits, les porta à bâtir deux colonnes, sur lesquelles ils graverent les connoissances qu'ils avoient acquises &c.* Hist. de l'astron. anc. l. i. éclairciss. § 1 & 2. p. 283 & 284.

(b) Voyez les témoignages d'Empedocles, d'Héraclitus, de Sophocle, de Cicéron, de Lucrece, de Lucain, &c. recueillis par le savant auteur de la *Physica sacra* (t. 1. p. 1521), qui ajoute cette réflexion! *Memoratu dignum est antiquissimas pariter & a verbo Dei remotissimas genies persuasas fuisse de destructione & quasi expurgatione mundi per ignem:*

(c) *Esse quoque in fati reminiscitur affore tempus
Quo mare, quo tellus, correptaque regia cœli
Ardeat, & mundi moles operosa laboret.*

E. I. Metam.

la chute de la foudre & la multiplication des éclairs, une espece de prélude de l'incendie universel. Les animaux éperdus se dispersent, & l'effroi confterne les nations. Les Rois eux-mêmes sentent poulors leur petitesse, & reconnoissent par une inquiétude secrette l'efficace terrible de ce feu dont toute la nature est pleine, & auquel il ne faut que de la liberté pour opérer la ruine du monde (a) . . . Qu'au spectacle d'un tel orage, se joignent quelques volcans, mêlant leurs feux avec ceux des nues, couvrant de leurs laves les campagnes & les vignes, envoyant des pierres enflammées à des distances énormes; que de violens paroxismes du globe détruisent en même tems les habitations humaines, renversent des montagnes, creusent des abymes, remplacent des florissantes cités par des lacs d'eaux souffrées & bouillantes. . . . Si dans ce moment on demandoit aux systémateurs, s'il est plus vraisemblable que le monde finira par la glace que par le feu, je suis sûr qu'ils se décideroient pour le feu, & qu'ils ne feroient aucune difficulté de croire

*Fugère feræ
& mortalia
corda per
gentes hu-
milis stra-
vit pavor.*
I. Georg.

*. . . A ce jour prévu par nos aïeux
Qui confondra la terre avec les cieux;
Lorsque la flamme en ravages féconde
Viendra sapper les murailles du monde,
Pour reproduire en ses vastes tombeaux
De nouveaux cieux & des hommes nouveaux.*

J. B. Rouf-
seau.

(a) Voyez ci-dessus les assertions de Plin., de Kircher & de Mr. de Buffon, p. 547.

✍ Lemarié, libraire, sur le marché à Liege, propose par souscription l'édition du Dictionnaire historique (a), revu & corrigé de la manière dont je l'ai exposé dans le Journal du 1. Avril, p. 554. Comme le public a tout lieu de suspecter les Prospektus dont il est constamment dupe depuis plusieurs années, je ne veux pas qu'il conçoive à ce sujet des espérances trop flatteuses, qui pourroient, si elles étoient vaines, me faire agréger à un genre d'imposteurs dont la société ne m'est rien moins que chère.

Je promets d'épurer cet ouvrage de manière à ne lui laisser aucune opposition avec lui-même (& c'est un travail qui n'est pas petit), avec la saine philosophie, avec les bons principes, la modération, la justice, l'impartialité, & la vérité de l'histoire telle que je la connois; je dis telle que je la connois, car je ne puis promettre de faire disparaître toutes les faussetés, exagérations, anacronismes, qui s'y trouvent en nombre presque infini, sans des recherches que je n'ai pas le loisir de faire, & des assistances que je ne

(a) Comme Mr. Sabatier (*Trois siècles de litt.*) fait connoître ce Dictionnaire dans l'article *Dalibrat*, j'ai cru, faute de faire attention à la date, qu'il y avoit un auteur de ce nom parmi les coopérateurs *. *La France littéraire* l'attribue à Mr. Chaudon.

1. Mai 1780.

51

suis pas en état de me donner (a). Il y aura de nouveaux articles, mais je ne garantis pas d'ajouter tous ceux qui y manquent; il y aura des retranchemens & des additions, qui quoique réfléchies & méditées, ne rempliront pas tout l'espace qui est entre cet ouvrage tel qu'il est & le terme de sa perfection; il y aura un très-grand nombre de corrections, mais je suis bien sûr qu'il en restera à faire.

Voilà ce que je promets au public, par le seul désir de le servir. La souscription est entre les mains de l'imprimeur; je n'y prends aucun intérêt; comme je n'en ai jamais eu dans l'impression ou la distribution d'aucun de mes écrits.



* * * On paiera

en souscrivant	4 l. ou 3 fl. 5 s. Arg.
en recevant le premier vol.	4 l. ou 3 fl. 5 de
le second	4 l. ou 3 fl. 5 Liege.
le 3e.	4 l. ou 3 fl. 5
le 4e.	4 l. ou 3 fl. 5
le 5e.	4 l. ou 3 fl. 5
on ne donnera rien à la réception du 6e.	

Ceux qui n'auront pas souscrit, paieront 30 liv. — La souscription sera ouverte

(a) Je prie mes correspondans & autres de me communiquer (mais franc de port) les connoissances particulieres qu'ils pourroient avoir touchant certains articles; en exprimant néanmoins leurs garans & leurs preuves, sans quoi je n'en pourrai faire usage.

Jusqu'au 1. Octobre , mais on commencera l'impression dès le moment que le nombre des souscripteurs sera de 200. — On donnera toute l'attention possible à la beauté du papier , du caractère , & à l'exaëctitude de l'impression. — Pour que les souscripteurs ne soient jamais dans le cas de devoir se procurer une nouvelle édition , l'imprimeur s'engage à donner dans des supplémens à part les articles nouveaux que le tems fera naître. Les souscripteurs pourront s'adresser à l'imprimeur , sans affranchir les lettres , & lui indiqueront la voie par laquelle ils souhaitent de recevoir l'ouvrage.

Les *Dents* font le mot de la dernière Enigme , dans laquelle , il faut lire v. 9 , ces *sœurs* au lieu de *sës sœurs*.

Mon ouvrage embellit les temples ;

Mes loix peuvent servir d'exemples.

Je fais de quoi braver les ombres de la nuit :

Et quoique la douceur me charme ,

Si quelqu'accident me désarme ,

De ce cruel malheur mon trépas est le fruit.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 1. Mars.) Depuis les dernières ouvertures, que la Porte avoit fait faire aux ambassadeurs de France & d'Angleterre, pour remettre en vigueur le règlement de 1746 concernant la conduite à tenir par les nations belligérantes & la navigation des neutres dans le Levant, cette affaire étoit restée dans l'indécision; & chaque courrier de Smyrne nous apportoit de nouveaux détails des violations commises contre le droit des gens, particulièrement par les deux corsaires françois armés dans ce port. En conséquence M^r. le baron de Haeften, ambassadeur des Provinces-unies, rappella ces jours-ci au Reis-essendi les instances, qu'il avoit déjà faites précédemment, pour mettre fin à ces excès; & lui présenta pour cet effet le mémoire suivant.

“ Le soussigné ambassadeur de Leurs Hautes-Puissances, les Etats-Généraux des Provinces-unies, ayant été informé, que la polacre françoise, le St. Pierre, devoit sortir du port de Smyrne pour exercer de nouveau ses procédés irréguliers contre deux vaisseaux marchands qui sont attendus de Hollande, prie la Sublime-Porte de bien vouloir esjoindre aux caravelles du Grand-Seigneur, qui se trouvent actuellement dans l'Archipel, de prévenir toute insulte que le dit armateur françois voudroit entrepren-

I. Part.

E

dre

dre contre les dits bâtimens : il se flatte d'autant plus du succès de sa demande, qu'il ne sauroit s'imaginer que la Sublime-Porte pourroit souffrir plus long-tems que ses ports & mers soient violés si impunément, & qu'elle ne fasse pas jouir les Sujets des Etats, ses maîtres, de toutes les sûretés qui leur ont été accordées par les capitulations „

„ Le Souffigné ne pouvant cacher sa surprise, que la Porte ne lui ait point donné jusqu'à présent une réponse sur son mémoire qu'il a présenté ci-devant au sujet de la violence inouïe commise par un armateur françois contre le vaisseau hollandois l'Anne-Hélène dans le port de Metelino, il saisit cette occasion pour insister de nouveau à obtenir une satisfaction convenable sur un fait aussi outrageant „

Le Reis-effendi donna en réponse à ce mémoire les assurances les plus positives de l'intention sérieuse, où étoit la Porte, de prendre bientôt des mesures efficaces pour remédier aux griefs, dont la nation hollandoise avoit à se plaindre. Effectivement il fit communiquer le 12 Février par le premier - interprete de la légation à M^r. l'ambassadeur copie d'une déclaration, que la Porte avoit fait remettre le même jour aux ambassadeurs des cours de Versailles & de Londres. En voici la traduction.

“ Comme il est notoire aux Puissances de France & d'Angleterre, anciennes amies de la Sublime-Porte, que toutes les fois qu'il y a eu des différens entr'elles, ce haut empire n'a pas manqué d'observer à leur égard les droits d'amitié par une parfaite neutralité; & qu'il n'est pas moins notoire, que ce même empire a employé tous les moyens possibles pour faciliter l'exécution de leur commerce sur un pied d'égalité & pour procurer à leurs habitans dans ses

mers toute la sûreté possible, en leur prêtant des secours, lorsque les occurrences l'ont exigé, & en leur témoignant toutes les attentions que l'usage & les réglemens de la marine prescrivent : il étoit par conséquent très-clair & très-naturel, que la Sublime-Porte pouvoit & devoit s'attendre de la part de ces deux Puissances à un retour réciproque de sincérité, de candeur, d'amitié & de justice.,,

“ Au premier bruit des disputes & des animosités survenues entre ces deux Puissances il y a deux ans, nous eumes des conférences avec leurs ambassadeurs respectifs, dans lesquelles nous convinmes d'un commun accord, que les loix maritimes, établies de tout tems à l'occasion de pareilles hostilités, ne pourroient être violées en aucune façon, & qu'elles seroient observées & respectées. En conformité de quoi la Sublime-Porte a montré son exactitude ordinaire dans sa conduite & sa constance à remplir ses engagemens, en expédiant à tous les commandans des forteresses & des châteaux de ce vaste empire des ordres, par lesquels, ainsi que cela s'est pratiqué dans les tems passés, il leur étoit enjoint de protéger les bâtimens & les négocians contre toute attaque qu'ils pourroient se faire réciproquement; pour cet effet de les admettre dans les ports, & de ne pas consentir à la moindre chose, qui pût donner atteinte à l'engagement & à la promesse. Il leur étoit ordonné entr'autres de ne pas permettre aux corsaires des Puissances belligérantes, d'acheter des bâtimens du pays, & de composer leurs équipages de nos propres sujets pour faire la course sur leurs ennemis; & au contraire de défendre & empêcher toutes prises, hostilités & effusion du sang humain, non-seulement dans l'enceinte de nos ports, mais encore à la portée du canon, à la vue des forteresses, & même suivant les anciens réglemens à quelques milles loin des rivages : Enfin, dans le cas où quelques vaisseaux des deux nations belligérantes se trouveroient en action hors des sus-mentionnées limites en mer ouverte, il étoit enjoint aux capi-

taines des vaisseaux de cet empire de se bien garder de donner du secours à qui que ce fût des deux parties ou d'y témoigner la moindre partialité : Mais malgré tout cela, les deux Puissances belligérantes ayant négligé une pareille exactitude, il a résulté de là, que la sûreté & la liberté de la navigation a été bannie, au point qu'indépendamment des négocians & des bâtimens des deux Puissances en guerre, les neutres même l'ont tout-à-fait perdue dans les mers de cet empire : Et ce qui a le plus indigné la Sublime-Porte, c'est d'avoir été informée par des représentations réitérées, que les plus vils & malheureux de ses sujets, avec d'autres leurs semblables, profitent des troubles actuels pour exercer leur méchanceté; qu'ils courent d'une île à l'autre; qu'ils font des incursions & mettent à contribution les pauvres sujets; que même quelques-uns de ces gens-là, contre la défense précise & la volonté souveraine, prennent parti sur des vaisseaux qui se trouvent en guerre, & courent le risque d'être pris, tués & dispersés, ..

“ Jusqu'ici la Sublime-Porte n'a pas pu avoir la moindre réponse au sujet d'un règlement formé sur le pied de celui qui avoit été établi l'année de l'Hégire 1159 (qui revient à-peu près à l'année chrétienne 1746) pendant la guerre entre les Puissances de l'Europe; règlement communiqué à Mrs. les ambassadeurs ci dessus nommés, & par lequel les limites étoient fixées par une ligne droite tirée au-delà de la Morée jusqu'à l'île de Candie; & cela dans la vue d'empêcher les violences des corsaires de ces deux Puissances, qu'ils avoient portées à un degré insupportable, & les désordres, qui ont lieu en mer par la négligence & le peu d'attention à observer ces réglemens maritimes, & qui, nuisant à tout le monde en général, attirent à la Sublime-Porte des sollicitations, des plaintes & des représentations continuelles, par lesquelles elle a été informée, que les corsaires de ces deux Puissances gardent les entrées des ports, & que non contents de forcer les bâtimens européens, qui vont & viennent, de venir à l'obéissance, ils

en agissent aussi de même à l'égard des bâtimens turcs, pour les examiner; que contre les anciennes loix & coûtumes ils se livrent des combats, qu'ils se faussent des bâtimens à quelques peu de milles des rivages, sous les forteresses, à la portée du canon & dans les ports,

“ Une telle conduite étant contraire à l'honneur de l'empire, la Sublime-Porte doit en toute façon & le plutôt possible établir un bon ordre & le communiquer aux deux Puissances beligerantes, afin de procurer par-là le repos & la tranquillité aux pauvres sujets, que le bon Dieu a confiés à ses soins. A cet effet il est nécessaire, que les ambassadeurs de ces deux Puissances soient avertis au plutôt d'écrire incessamment, pour se procurer des ordres précis & directs à leurs capitaines de vaisseaux en course & à leurs officiers: Mais, comme il faudra quelque tems pour avoir les réponses, la Sublime-Porte exige, que Mrs. les ambassadeurs, ses bons amis, veuillent en attendant écrire de leur part aux capitaines de leurs vaisseaux publics, de ceux qui sont armés en guerre, & leur recommander de suspendre leurs opérations & de se garder d'une telle conduite,.

Et, comme suivant les anciens reglemens, toutes les fois qu'un vaisseau public de la dépendance des Puissances de l'Europe se trouve obligé de venir dans les mers de la Sublime-Porte, chargé de quelques commissions particulieres, il a été d'usage, que les ministres de ces Puissances donnaissent communication du sujet de la dite expédition, de sa destination & du tems qu'il devoit s'arrêter; si l'on manquoit à cette formalité ou à cette règle, & que les vaisseaux publics, qui se trouvent en guerre, entrant dans les mers de la Sublime-Porte, en vinsent à des actes d'hostilité avec leurs ennemis, sous prétexte de défendre leurs pavillons, une telle action ne pourroit être considérée que comme un procédé peu convenable, indécent & tout à fait contraire à l'amitié réciproque. La Sublime-Porte souhaite donc, qu'on employe tous les moyens, tendans à empêcher les dommages qui résultent

de ce peu d'égard pour les anciens réglemens de la marine & pour ses insinuations amicales, fondées sur le droit & la justice : elle considère en même tems, qu'une partie de son devoir consiste à employer tous les moyens possibles pour procurer la tranquillité & la sûreté à ses négocians & aux pays de sa dépendance, pour mettre ses possessions maritimes à couvert de toutes violences & de toutes injustices contraires aux anciennes & respectables institutions, établies pour le maintien du bon ordre, & pour accorder dans l'occasion sa protection amicale tant aux Puissances belligérantes qu'aux autres, toutes étant également amies de ce haut empire. Tel est le but du présent exposé adressé aux très-honorables ambassadeurs de France & d'Angleterre : Il est en même tems enjoint au Capitan-Bacha (ou grand-amiral) & à ceux qu'il appartient, d'empêcher amicalement ceux qui auroient la hardiesse de continuer les mêmes procédés; de protéger les négocians & les bâtimens de toutes les nations, qui exercent le commerce dans les pays de cet empire, & dont les cours se trouvent liées d'amitié avec la Sublime-Porte, contre les négocians & vaisseaux des deux Puissances belligérantes, qui négligeroient d'observer les réglemens établis & spécifiés comme ci-dessus; favoir, contre ceux qui sous la portée du canon, quelques milles en dedans des limites, violant les droits des Puissances & des nations, refusant de régler leur conduite sur de meilleurs principes, ne voudroient pas avoir égard à l'honneur & à la dignité de cet empire, qui se trouveroit par-là lésé.

*Traduit sur l'original turc, ce 14 Février 1780.
par R. Braggiotti, dragoman.*

L'on a tout lieu de s'attendre, que la Porte exécutera vigoureusement les intentions, qu'elle annonce par ce mémoire : du moins, sur les informations qu'on a reçues ici du procédé attentatoire aux droits les plus sacrés de la neutralité, tenu par un des corsaires françois à la

rade de Smyrne contre le navire du capitaine Blom, le Reis-effendi a témoigné à l'ambassadeur de la république, combien il le prenoit à cœur; & il a donné des ordres pour faire punir l'intendant de la douane de Smyrne, qui avoit refusé de concourir avec le Dildar du château pour détourner le corsaire de son dessein: il a en même tems promis de faire envoyer incessamment à tous les officiers du Grand-Seigneur des instructions, pour leur enjoindre d'observer la neutralité la plus exacte.

La frégate françoise, la Gracieuse, qui mouilloit à la rade de Chypre, aiant appris qu'un corsaire anglois avoit amené dans le port une prise françoise, la fit enlever par ses chaloupes armées: mais, le consul anglois s'étant plaint de cette entreprise, dans laquelle il y eut quelques gens tués de part & d'autre, les François furent obligés par les habitans d'abandonner la prise; & peu s'en fallut qu'ils n'essuiassent des effets plus funestes du ressentiment, que leur procédé avoit excité parmi les nationaux.

Des lettres de Kaminiéck portent que dans les premiers jours du mois de Mars, Soliman-Bey, Bacha de Choczim, a fait jeter dans le Niefter, qui passe sous les murs de sa résidence, ses favorites & les plus belles des 50 femmes qui forment son harem. Quatre mois auparavant il avoit fait essuyer le même sort à quelques autres houris; il a soupçonné que d'intelligence avec un médecin chassé de sa cour, elles avoient voulu l'empoisonner.

SMYRNE (le 18 Février.) On vient

d'avoir ici un nouvel exemple des excès auxquels les corsaires des nations belligérantes se portent dans les mers du Levant. Le 31 du mois dernier le corsaire françois qui mouilloit dans la rade , appareilla en toute hâte durant la nuit , n'ayant alors que 16 hommes de son équipage à bord & faisant suivre le reste dans des barques pour le joindre en mer. L'on apprit bientôt que son départ avoit été occasionné vraisemblablement par l'avis de l'approche de deux bâtimens marchands hollandois , qui effectivement parurent à la vue du port à 10 heures du matin. Le corsaire françois s'attachant à la poursuite d'un de ces navires , le Smyrne , cap. Blom , força de voiles pour le joindre avant qu'il fût parvenu sous le château : mais le capitaine Blom appercevant sa manœuvre , fut assez heureux , favorisé par le vent , de mouiller sous le canon de ce fort. Cependant le corsaire françois au mépris du droit des gens , voulut visiter le navire hollandois & l'emmener : le capitaine Blom refusa de le souffrir , tant comme étant neutre que comme se trouvant sous la protection du Grand-Seigneur. Par un heureux accident l'employé d'une maison hollandoise de cette ville , étant à la chasse près du château , s'y rendit sur le champ & demanda au Disdar , *pourquoi il souffroit qu'on violât le respect dû à la neutralité de la Porte , en visitant les bâtimens neutres sous le canon du château.* Le Disdar & ses gens avouerent que le corsaire françois leur avoit promis 3000 livres , s'ils ne s'opposoient pas à son entreprise : surquoi le

S^r. Constantin Cochine (c'est ainsi que cet employé s'appelle) leur promit la même somme , s'ils protégeoient le vaisseau hollandois , & s'ils empêchoient les barques de joindre le corsaire. Le Dirdar s'y engagea & exécuta ponctuellement sa promesse , arrêtant les barques & envoiant à bord du corsaire pour l'avertir de ne point toucher au bâtiment hollandois , avant qu'on n'eût reçu des ordres de Smyrne , ou (en cas de défobéissance) qu'il feroit feu sur lui. Mr. de Hoche pied , consul de la nation hollandoise , envoia en attendant son chancelier au consul-général de France , pour se plaindre d'un attentat si manifeste contre les droits de la neutralité tant de la république que de la Porte ; à quoi ce dernier répondit , que le corsaire agissoit contre ses instructions. Le Cadi , sur les plaintes que M^r. de Hoche pied lui fit aussi porter , lui accorda deux de ses officiers , qui se rendirent sur la réquisition de ce consul , avec le chancelier & le premier interprete du consulat , accompagnés de cinq capitaines de navire , dont un Suédois , un Danois , un Vénitien , un Ragusain , & un Hollandois , au château pour examiner l'affaire & décider de la légitimité de la saisie. Le capitaine du corsaire prétendoit que le bâtiment n'étoit pas sous le canon du château ; le Dirdar soutenoit le contraire. Enfin l'on convint d'en faire l'épreuve ; & , le boulet étant tombé à 4 ou 5 encablures au-delà du vaisseau , le Naïb du Cadi déclara qu'il étoit sous la protection de Sa Hautesse , & que si le corsaire osoit le molester , il en

répondroit à ses risques & dépens. Ainsi ce navire a heureusement évité le sort de celui du capitaine Keuler, dont l'affaire est encore indécise. L'on est impatient de voir si le corsaire françois réussira mieux à intercepter le navire hollandois du capitaine Mallaga, qui est attendu ici incessamment. En attendant l'on blâme universellement le procédé de se tenir dans un port, pour assaillir en pirate tous les vaisseaux qui veulent y entrer, de quelque nation qu'ils soient.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 20 Mars.) Son Exc. le comte d'Osterman, vice-chancelier de l'empire, a donné le 5 au soir en son hôtel un bal masqué que l'Impératrice a honoré de sa présence, ainsi que le Grand-Duc & Mde. la Grande-Duchesse de toutes les Russies, S. M. I. y étant restée jusqu'à minuit, & L. A. I. jusqu'à deux heures du matin.

Par un rescrit en date du 3 Décembre dernier, adressé au sénat dirigeant, l'Impératrice lui enjoint de tenir la main à ce que dans les gouvernemens de nouvelle création, ainsi que dans les anciens, les manufacturiers & fabriquans ne soient pas troublés dans leurs possessions, & qu'il soit libre à chacun d'eux de faire telles dispositions qu'il trouvera convenables à sa situation, ainsi qu'à l'ordre établi par les loix, sans être obligés de réclamer des magistrats supérieurs ou inférieurs quelque permission ultérieure.

S. M. I. vient de nommer ministre à la cour de Suede M^r. de Mouffin-Pouskin , ci-devant revêtu du même caractère près du Roi de la Grande-Bretagne. Le comte Alexis Orlow est revenu de Moscou , déterminé à aller voïager en pais étranger.

Le gouvernement fait équiper en toute diligence 15 vaisseaux de ligne & 6 frégates , l'Impératrice voulant protéger efficacement le commerce & la navigation de ses sujets & faire mieux respecter son pavillon.

On compte qu'il se construit actuellement dans la Ruffie 22 nouvelles villes (a).—On fait monter à trois millions & demi de roubles la somme que Sa Majeste Impériale a ordonné qu'on remit au lieutenant-général de Bauer pour la construction du canal de Fontaka , destiné entre-autres à pourvoir d'eau-douce la ville de Moscou. On ajoute aussi qu'il y a encore

(a) Il ne faut pas se faire illusion avec le nom de *ville*. Ces villes qu'on bâtit *par vingtaines* , ne seroient pas même d'honnêtes villages dans nos contrées. C'est un groupe , quelquefois symétrique d'un certain nombre de maisons construites de gros sapins enchassés les uns dans les autres , toutes d'un étage ; on les fait dans les forêts où le seul matériel qu'on y emploie , est à la main ; ensuite on les fait traîner par des bœufs jusqu'à la place où l'on veut avoir une nouvelle *ville*. — En 1769 les habitans d'une de ces villes se trouvant mal à leur aise sur la cime d'une haute montagne , prirent le parti de transporter toute la ville sur les bords d'un beau fleuve. En trois jours tout fut fini ; j'ai assisté à la cérémonie de la translation.

core d'autres sommes considérables , ordonnées pour divers établissemens des plus avantageux pour la Russie (a).

Des lettres de Moscou nous apprennent que le 26 Février, il y a eu un grand incendie à la maison d'Opéra pendant qu'il y avoit une assemblée nombreuse de personnes de la première distinction : par les soins sur-tout du prince Wolkonskoi , gouverneur-général , il n'est pas arrivé de malheurs aussi considérables que ceux qui devoient naturellement arriver. On attend les détails de ce fâcheux événement (b).

P O L O G N E .

VARSOVIE (*le 30 Mars.*) Les eaux de la Vistule sont montées encore plus haut qu'en 1775. Les lettres de Cracovie mandent que depuis cent ans , on n'a pas vu des inondations aussi grandes dans tout le país. Les dommages qui en font une suite , sont inexprimables.

(a) Avec 22 millions de revenu , la cour de Russie fait plus de dépenses que d'autres avec un revenu double & triple. Cela vient de ce que l'état-militaire coûte peu. Le Roi de Prusse dépense 12 millions d'écus pour entretenir 200,000 hommes , & en Russie 300,000 hommes ne coûtent pas 6 millions d'écus. L'argent y est rare & haut , les vivres à grand prix , le peuple serf &c ; des nations entières , tels que les Kalmoucs , servent sans solde ; d'autres payent ou entretiennent les régimens qu'elles envoient à l'armée , &c.

(b) Accidens arrivés dans presque toutes les salles de spectacles de l'Europe , 15 Mars 1780 , p. 480 & autres cités là-même.

Le comte de Stackelberg , ambassadeur de Russie en cette ville , à l'arrivée de son auguste Souveraine dans ses nouvelles provinces de Pologne , doit se rendre à Polocz qui en est une des principales villes , pour recevoir cette Princesse.

Le comte Mlodziejowski , évêque de Posen & grand-chancelier de la couronne , est mort le 20. Dans la diète du couronnement en 1764 , le Roi régnant le nomma sous-chancelier de la couronne & évêque de Pozemyst. Le prince Czartoryski , évêque de Posen étant mort, ce Monarque lui donna ce nouvel évêché, & le comte Zamoyski s'étant démis du grand sceau dans la diète de 1766 , S. M. lui conféra encore le poste de grand-chancelier de la couronne.

DANTZIG (le 6 Avril.) Comme on ne voit point encore arriver ici de navires hollandois , l'on commence à craindre que notre commerce souffrira considérablement cette année par le manque de navires , à moins que la navigation hollandoise de la Baltique en Hollande ne soit devenue sûre ; & il faudroit aussi que les Hollandois préférassent cette navigation à celle pour les ports de France & de la Méditerranée , où ils sont exposés à tant de dangers.

Il a été publié ici de la part de la cour de Madrid , que tous les effets qu'on expédie pour l'Espagne doivent être certifiés par notre magistrat & le consul de S. M. Catholique , être chargés pour compte neutre.

E S P A G N E

MADRID (*le 20 Mars.*) Mde. la Princesse des Asturies est déjà rétablie de ses couches , & l'Infant qu'elle a donné à l'Espagne, devient de jour en jour plus fort & plus robuste.

Parmi les démarches patriotiques , auxquelles la présente guerre contre la Grande-Bretagne a donné lieu , celle de Dom Joseph de Cregenzan , régent de l'audience royale de l'isle de Majorque , mérite d'être rapportée. Ce magistrat a adressé à tous les citoyens aisés , particulièrement de l'isle de Majorque , une lettre-circulaire , pour les inviter à concourir avec lui à la formation d'un fonds , destiné à secourir ceux qui souffriront des malheurs de la guerre , sur-tout les veuves & les enfans de Majorquains qui y seroient tués , ou ceux qui par des blessures seroient mis hors d'état de gagner leur vie par le travail. Dom Joseph de Cregenzan ayant communiqué son projet au gouvernement , le premier-ministre comte de Florida-Blanca l'a assuré non-seulement par une lettre de l'approbation entière du Roi , mais a aussi donné les plus grands éloges au zèle & à la générosité de ce citoyen.

CADIX (*le 19 Mars.*) Il est arrivé ici par un exprès des ordres de la cour d'y tenir prêts douze vaisseaux de guerre espagnols , deux frégates , un chambequin , & un senaut , qui composeront deux divisions , dont l'une de six vaisseaux de lignè & deux frégates fera sous

les ordres du chef-d'escadre de Solano, & l'autre de pareil nombre de vaisseaux, du chambequin & du fenaut, sera commandée par le chef-d'escadre Thomasséo. Il paroît, qu'une de ces deux divisions est décidément destinée pour l'Amérique, & sera chargée d'y escorter un convoi de plusieurs bâtimens marchands de la même nation, qui ont également ordre de se tenir prêts, afin de pouvoir profiter de l'escorte des vaisseaux de guerre, dont on assure que le départ aura lieu vers la fin de ce mois. Il paroît aussi qu'on se propose de faire embarquer plusieurs régimens sur des navires de transport, qu'on croit devoir faire partie du même convoi. Le comte d'O-Reilly, commandant-général de la province d'Andalousie & inspecteur-général de l'infanterie espagnole, s'étant rendu ici de sa résidence du Port Ste. Marie, a passé en revue le régiment du Roi, de deux bataillons, qui est ici en garnison, & qu'on dit être un de ceux désignés pour s'embarquer, avec celui de la Couronne, qui se trouve cantonné à San-Lucar & à Xerès, à quelques lieues d'ici.

MALAGA (le 15 Mars.) La frégate suédoise l'Illeirim de 34 pieces de canon, aux ordres du chevalier David Ancarloo, est entrée le 7 dans ce port, venant de Livourne. Cet officier aiant rencontré le 28 du mois de Février à 8 heures & demie du soir un corsaire mahonois, monté de 28 canons, qui croisoit à la hauteur de l'isle Minorque, après l'avoir hélé, lui laissa continuer sa route, & il suivit tranquillement la sienne, lorsqu'environ

une demi-heure après le corsaire retournant sur ses pas, rangea la frégate suédoise par la poupe, & lui lâcha inopinément ses deux bordées chargées à mitraille, qui tuèrent trois matelots, fracassèrent la cuisse & la jambe droite du commandant, blessèrent son lieutenant, & quelques gens de son équipage. Le chevalier Ancarloo qui, la veille avoit été obligé par un ouragan affreux qu'il avoit effuié dans le golfe de Lyon, de retirer ses canons & de fermer ses sabords, ne se trouvant pas préparé au combat, ses officiers prirent sur le champ les mesures les plus promptes pour repousser le corsaire qui reçut effectivement une bordée de la frégate; mais qui parvint à s'échapper pendant la nuit à force de voiles & de rames. Après cette perfidie, le chevalier Ancarloo vouloit se rendre à Marseille pour s'y faire panser de ses blessures; mais aiant été contrarié pendant trois jours par les vents & le gros tems, il est venu relâcher en ce port, où il a été débarqué pour être transporté chez le consul de sa nation, où il est mort de ses blessures.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 25 Mars.*) La Reine de Portugal vient de nommer M^r. le comte d'Oyenhausen son ministre - plénipotentiaire près de la cour de Vienne, à la place de Dom Miguel de Portogallo, qui devoit s'y rendre, & qui passe maintenant à celle de Madrid; ce dernier est un des prélats de la patriachale. Le
comte

1. Mai 1780.

69

comte d'Oeyras, fils du marquis de Pombal, a obtenu la permission d'aller recevoir les derniers soupirs de son pere, qui n'a peut-être que quelques momens à vivre. La cour est revenue aujourd'hui de Salva-terra.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 30 Mars.) Le comte de Lucchese, ministre de la cour de Naples & qui est en même-tems chargé des affaires de celle d'Espagne, a reçu ordre de déclarer à la nôtre, que Sa M. Catholique étoit d'intention de faire des arrangemens à l'égard des navires marchands des Puissances neutres, dont on auroit certainement lieu d'être satisfait. En attendant on a ici des nouvelles, portant, que les navires de cette nation retenus tant à Cadix qu'à Malaga, & dont le nombre monte à vingt, n'y avoient pas encore été relâchés, & que leurs cargaisons y avoient été vendues à très-bas prix, surtout celles des quatre derniers navires chargés de froment, dont la perte est de 60 pour cent.

Les directeurs de notre compagnie asiatique font enrôler beaucoup de jeunes gens de métier, tels que des armûriers, des maréchaux, des ferruriers, des charpentiers, maçons, peintres & vitriers, en vue de peupler & garnir nos présides dans les isles danoises aux Indes-occidentales, savoir Ste-Croix, San-Tomé & St. Jean; indépendamment des fraix de transport, dont la compagnie se charge, elle leur

I. Part.

F

avance encore 30 écus , & arrivés aux Indes ils toucheront par mois 6 écus & demi danois. Les avances qu'on leur aura faites ne seront rabattues que fort insensiblement.

I T A L I E.

R O M E (*le 30 Mars.*) L. A. R. Mgr. l'Archiduc & Madame l'Archiduchesse continuent d'aller voir tout ce qu'il y a de curieux dans cette capitale. Le 14 de ce mois ils se rendirent à l'église des capucins, où ils examinèrent le tableau de saint Michel Archange fait par Guido-Reni, celui de la Conception, par le chevalier Lanfranco; celui de saint François, par le Dominiquain; & un autre de saint François par Carravaggio.

Le 15 L. A. R. allèrent au Capitole, où elles virent le recueil des statues & antiquités qu'on y a jusqu'ici rassemblées, ensuite la galerie des tableaux & autres raretés précieuses, à quoi elles emploierent quatre heures. Le lendemain elles virent l'église des douze Apôtres, ensuite l'hôtel & la fameuse galerie de la famille Colonna, & enfin la fameuse colonne de Trajan, tant en dedans qu'en dehors. Le même jour 16 de ce mois, L. A. R. envoierent un courier extraordinaire à Naples, mais on ne dit pas encore pour quel sujet. Le dimanche, jour des Rameaux, les augustes voyageurs assisterent dans la chapelle du Vatican avec le sacré College & toute la prélature à la bénédiction des palmes: il y fut présenté par le grand

1. Mai 1780.

72

fourier des sacrés palais, au nom du souverain Pontife, à L. A. R. deux palmes garnies des plus belles fleurs. Le soir, le duc de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne, reçut un courrier extraordinaire de sa cour avec l'agréable nouvelle que la Princesse des Asturies étoit heureusement accouchée d'un Prince le 5 de ce mois. Son Exc., après l'avoir notifiée au Pape & au sacré College, en fit part aux ministres étrangers, dont les hôtels furent illuminés les deux soirées suivantes, en témoignage de la joie qu'ils prenoient à cet événement. Le 20 au matin, le St. Pere tint un confistoire secret, dans lequel S. S. ne fit que préconiser divers sujets des églises vacantes.

Il existe dans le pavé d'une grande salle octogone du diametre de cinquante-quatre palmes une très-belle mosaïque antique formée de petits morceaux de marbre d'un coloris charmant. Cette salle a quatre portes correspondantes à autant de chambres, quatre niches dans les angles, des murs de courtine & des arcs, avec une voute en partie ruinée. Elle a été découverte il y a quelques jours dans un endroit où se joignent des excavations faites dans l'ancienne ville d'Ocrea au dessous de la terre d'Otricoli, & ces excavations se continuent par le cardinal Pallotta, vice-trésorier-général pour seconder les desirs du Pontife actuellement regnant. Ce travail qui est très-bien conservé, a le fond blanc & est de mosaïque dit Palombino. Les carrés sont ornés de figures représentant des divini-

tés de la fable, mais exprimées dans tout le naturel possible. On y découvre des animaux marins qui paroissent nager dans l'eau; d'un autre côté on voit d'autres figures de soldats chargés de leurs armes & de leurs boucliers, qui représentent des combats de centaures mâles & femelles; enfin un feston intermédiaire de différentes fleurs & de fruits, avec des masques & des vases; ce qui est entouré de deux rubans, & coupé d'un autre ruban qui tourne autour des angles du pavé, & joignant un autre pavé d'une chambre contigue, formé de mosaïque blanche & noire, & représentant plusieurs belles figures de monstres, & une barque dépeignant le navire d'Ulysse, lorsque craignant les suites du chant des Sirenes il se fit lier au mâât du navire, aiant eu soin de faire boucher avec de la cire les oreilles de ses compagnons.

NAPLES (le 1^{er} Avril.) On vient de publier un édit du Roi, portant que S. M. étant informée que plusieurs officiers militaires avoient voulu empêcher les subalternes de la grand'cour de la vicairie d'exécuter les ordres de cette cour dans les endroits cachés de leurs maisons, qui sont éparfés en plusieurs endroits de la ville, & que par ce moien la justice n'avoit pas été exécutée; elle a ordonné au capitaine-général de faire savoir à tout le corps des officiers que tous ceux qui feront quelque résistance ou porteront obstacle à l'exécution des ordres de la dite vicairie, seront punis grièvement & même démis de leurs emplois.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 30 Mars.*) La cour a assisté pendant la Semaine-sainte aux cérémonies consacrées par l'Eglise à ce tems. L. M. I. & l'auguste famille ont reçu le jeudi-saint dans l'église des PP. Augustins de cette ville la communion paschale qui leur a été distribuée ainsi qu'à toute la cour par M^{sr}. Garrampi, nonce du Pape. Après le service divin, l'Empereur retourné au palais a lavé les pieds à 12 pauvres vieillards que ce Monarque avoit servis auparavant. S. A. R. Mde. l'Archiduchesse Marie-Anne suppléa dans cette cérémonie l'Impératrice-Reine, & lava les pieds en la maniere accoutumée à 12 pauvres femmes.

On a calculé que les PP. de la Rédemption des captifs, depuis 1777 jusqu'à 1780, ont racheté 91 Chrétiens de l'esclavage, où ils gemissoient en Barbarie, pour la somme de 45,390 florins, qui doit les aider à retourner dans leur patrie.

On a l'avis que le Kan de Crimée fait construire dans son pais plusieurs forteresses. Il se sert d'un ingénieur anglois que le ministre russe lui a envoyé de Constantinople. La Porte en est fort en peine.

RATISEBONNE (*le 1 Avril.*) Les envoiés du Palatinat & de Baviere ont fait distribuer ici il y a quelques jours un mémoire, en réponse à celui de S. A. S. le Duc-regnant de Wurtemberg, par lequel ils ont déclaré,

que le principe du droit de régrédience, sur lequel la Sérénissime Maison de Wurtemberg fonde ses prétentions à la succession de Bavière, n'a pas lieu, selon la pratique générale de l'empire, puisqu'il troubleroit l'ordre de la succession à l'infini; qu'en conséquence, toutes les prétentions en vertu du susdit droit de régrédience ayant été annullées en conformité du dernier traité de paix, on insistoit de la part de S. A. S. Electorale Palatine sur la protestation portée au protocole par la ratification du traité de paix de Teschen, contre tout ce qu'on pourroit jamais exiger par le droit de régrédience „

La plus grande partie de la ville de Goflar a été réduite en cendres le 23 de ce mois; au-delà de 400 des plus belles maisons ont été consumées, le feu s'étant manifesté presqu'à la fois en dix endroits différens, & les propriétaires n'ayant pu en rien sauver. Les rues sont couvertes de cendres, ou de débris. On dit que non-seulement l'hôtel de ville, mais aussi la factorerie hanovrienne & trois magasins de grains ont été la proie des flammes. Ce terrible incendie s'est manifesté, dit-on, dans la maison d'un brasseur & bien des personnes y ont péri.

BERLIN (le 6 Avril.) L'on apprend journellement des malheurs occasionnés par le débordement de nos rivières. Une partie de cette ville est encore sous l'eau & les jardins de Sans-Souci sont pareillement inondés. L'on ne s'apperçoit même pas que les eaux aient diminué depuis le 24 du mois dernier. —

On croit que le conseiller de justice baron de Domberg sera nommé président de la chambre de Cleves à la place du baron de Dankelman, qui vient d'être nommé président des trois régences supérieures de Silésie.

Sa Majesté le Roi continue de jouir d'une santé parfaite & fait journellement une promenade à cheval.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 15 Avril.) Le prince de Gallitzin, envoyé-extraordinaire de l'Impératrice de Russie, ayant reçu un exprès de sa cour, ce ministre a eu une conférence avec le président des Etats-Généraux, auquel il remit, de la part de sa Souveraine, un mémoire conçu en ces termes.

Hauts & Puissans Seigneurs,

Le sous-signé envoyé-extraordinaire de S. M. Imp. de Toutes-les-Russies a l'honneur de vous communiquer ici une copie de la déclaration, que l'Impératrice sa Souveraine a faite aux Puissances actuellement en guerre. Vos Hautes-Puissances peuvent regarder cette communication comme une marque particulière de l'attention de l'Impératrice pour la république également intéressée aux raisons, qui ont donné lieu à cette déclaration. Il a de plus ordre de leur déclarer au nom de S. M. Impériale, " qu'autant que d'une part " elle désire de maintenir pendant la présente guerre la neutralité la plus stricte,

„ autant elle soutiendra par tous les moyens
 „ les plus efficaces l'honneur du pavillon
 „ russe & la sûreté du commerce & de la
 „ navigation de ses sujets, & ne souffrira
 „ point qu'il leur soit porté atteinte de la
 „ part d'aucune Puissance belligérante „ :
 Que, pour éviter en cette occasion tout mé-
 sentendu ou interprétation fausse, elle a cru
 devoir spécifier dans sa déclaration les bornes
 d'un commerce libre & de ce qu'on appelle
 contrebande; que, si la définition de la pre-
 mière est fondée sur les notions les plus sim-
 ples, les plus claires & les plus déterminées
 par le droit naturel, celle de la dernière est
 prise par elle littéralement du traité de com-
 merce de la Russie avec la Grande-Bretagne;
 que par-là elle prouve incontestablement sa
 bonne-foi & son impartialité envers l'un &
 l'autre parti; qu'elle croit par conséquent de-
 voir s'attendre, que les autres Puissances
 commerçantes seront empressées d'accéder à sa
 façon de penser relativement à la neutra-
 lité.

D'après ces vues S. M. Imp. a chargé le
 sous-signé d'inviter V. H. P. à faire cause-
 commune avec elle, en tant que cette union
 pourra servir à protéger le commerce & la
 navigation, en observant en même tems la
 plus exacte neutralité, & de leur communi-
 quer les mesures qu'elle a prises en conséquence.

Pareille invitation a déjà été faite aux
 cours de Coppenhague, de Stokholm, & de
 Lisbonne, afin que, par des soins communs
 de toutes les Puissances maritimes neutres,

on pût établir & légaliser, en faveur de la navigation commerçante des nations neutres, un système naturel & fondé sur la justice, & qui par son avantage réel servît de règle aux siècles à venir.

Le sous-signé ne doute point, que V. H. P. ne prennent en considération l'invitation de S. M. Imp., & n'y concourent en faisant sans délai une déclaration aux Puissances belligérantes, fondée sur les mêmes principes que celle de l'Impératrice sa Souveraine, en s'expliquant en même tems au sujet de la protection de leur commerce, de la navigation, & de la nature de la contrebande, conformément aux termes de leurs traités particuliers avec les autres nations.

Au surplus le sous-signé a l'honneur d'assurer V. H. P, que, si, pour établir solidement un système aussi glorieux qu'avantageux au bien de la navigation générale, elles vouloient entamer une négociation avec les Puissances neutres sus-mentionnées, afin d'établir une convention particulière à ce sujet, l'Impératrice sa Souveraine sera prête à y intervenir.

Vos Hautes-Puissances sentiront aisément la nécessité d'accélérer leurs résolutions sur des objets aussi importans qu'avantageux à l'humanité en général : Le sous-signé les prie de vouloir bien le pourvoir d'une prompte réponse.

A la Haye, le 3 Avril 1780.

(Signé) Dimitri prince de Gallitzin.

La déclaration, remise aux ministres des cours de Versailles, de Madrid, & de Londres,

âres, qui résident à Pétersbourg (à laquelle il est référé dans le mémoire de M^r. le prince de Gallitzin) n'est pas moins remarquable : en voici le contenu.

L'Impératrice de Toutes-les-Russies a si bien manifesté les sentimens de justice, d'équité, & de modération qui l'animent, & a donné des preuves si évidentes, pendant le cours de la guerre qu'elle avoit à soutenir contre la Porte ottomane, des égards qu'elle a pour les droits de neutralité & de la liberté du commerce général, qu'elle peut s'en rapporter aux témoignages de toute l'Europe. Cette conduite, ainsi que les principes d'impartialité qu'elle a déployés pendant la guerre actuelle, ont dû lui inspirer la juste confiance, que ses sujets jouiroient paisiblement des fruits de leur industrie & des avantages appartenant à toute nation neutre. L'expérience a cependant prouvé le contraire : ni ces considérations là, ni les égards dûs à ce que prescrit le droit des gens universel, n'ont pu empêcher, que les sujets de S. M. Imp. n'aient été souvent molestés dans leur navigation & arrêtés dans leurs opérations par celles des Puissances belligérantes.

Ces entraves, mises à la liberté du commerce général & de celui de Russie en particulier, sont de nature à exciter l'attention des Souverains & de toutes les nations neutres. L'Impératrice voit résulter pour elle l'obligation de s'en affranchir par tous les moyens compatibles avec sa dignité & avec le bien-être de ses sujets : mais, avant d'en venir à l'effet & dans l'intention sincère de prévenir de nouvelles atteintes, elle a cru être de sa justice d'exposer aux yeux de l'Europe les principes qu'elle va suivre, & qui sont propres à lever tout mal entendu & ce qui pourroit y donner lieu. Elle le fait avec d'autant plus de confiance, qu'elle trouve consignés ces principes dans le droit primitif des peuples, que toute nation est fondée à réclamer, & que les Puissances belligérantes ne sauroient les invalider

fans violer les droits de la neutralité & fans défavouer les maximes qu'elles ont adoptées, nommément dans différens traités & engagemens publics : Ils se réduisent aux points qui suivent.

I. *Que les vaisseaux neutres puissent naviguer librement de port en port & sur les côtes des nations en guerre :*

II. *Que les effets, appartenans aux sujets des dites Puissances en guerre, soient libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception des marchandises de contrebande :*

III. *Que l'Impératrice se tient, quant à la fixation de celle-ci, à ce qui est énoncé dans les articles X & XI. de son traité de commerce avec la Grande-Bretagne, en étendant ces obligations à toutes les Puissances en guerre :*

IV. *Que pour déterminer ce qui caractérise un port bloqué, on n'accorde cette dénomination qu'à celui où il y a, par la disposition de la Puissance qui l'attaque avec des vaisseaux arrêtés & suffisamment proches, un danger évident d'y entrer :*

V. *Que ces principes servent de règle dans les procédures & les jugemens sur la légalité des prises.*

Sa M. Imp. en les manifestant ne balance point de déclarer, que, pour les maintenir & afin de protéger l'honneur de son pavillon, la sûreté du commerce & de la navigation de ses sujets contre qui que ce soit, elle fait appareiller une partie considérable de ses forces maritimes. Cette mesure n'influera cependant d'aucune manière sur la stricte & rigoureuse neutralité, qu'elle a saintement observée, & qu'elle observera tant qu'elle ne sera provoquée & forcée de sortir des bornes de modération & d'impartialité parfaites. Ce n'est que dans cette extrémité que sa flotte aura ordre de se porter par-tout où l'honneur, l'intérêt & le besoin l'appelleront.

En donnant cette assurance formelle avec la franchise propre à son caractère, l'Impératrice ne peut que se promettre que les Puissances belligérantes, pénétrées des sentimens de justice & d'équité dont elle est animée, contribueront à l'accomplissement de ses vues salutaires, qui

tendent si manifestement à l'utilité de toutes les nations & à l'avantage même de celles en guerre; Qu'en conséquence elles muniront leurs amiraux & officiers-commandans, d'instructions analogues & conformes aux principes ci-dessus énoncés, puisés dans le code primitif des peuples & adoptés si souvent dans leurs conventions.

Il paroît que la cour de Londres est décidément résolue à s'en tenir à la déclaration faite par son ambassadeur, M^r. le chevalier York, dans son mémoire du 21 Mars, malgré les représentations que les Etats-Généraux avoient résolu le 24 Mars de faire faire sur l'impossibilité de donner une réponse positive dans le terme fixé de trois semaines. Le comte de Welderen, envoyé de la république, aiant formé à cet effet un mémoire au Roi, le communiqua au vicomte Stormont, avec prière de le remettre devant Sa Majesté & de le féconder de ses bons offices, représentant en même tems verbalement à ce secrétaire-d'état l'impossibilité de procurer une réponse de toutes les provinces dans un délai de trois semaines : mais cette démarche n'a pas produit plus d'effet, qu'elle n'en a eu ici près du ministre de S. M. Britannique. Mylord Stormont répondit, tant dans cette première conférence que dans une seconde, qu'il eut avec le comte de Welderen le 30 Mars après avoir pris les ordres de son Souverain, " que le mé-
 „ moire de M^r. le chevalier York ne con-
 „ tenant rien que la résolution de S. M. déjà
 „ exprimée dans la déclaration verbale, faite
 „ par mylord Stormont le 28 Janvier, Sa
 „ Majesté ne pouvoit apporter aucun chan-
 „ gement

„ gement au délai, qui avoit été fixé &c. „
 D'un autre côté l'on a la satisfaction d'apprendre, que la promesse, faite par le comte de Florida Blanca, premier-ministre de S. M. Catholique, au comte de Rechteren, envoyé de Leurs Hautes-Puissances, a été pleinement remplie, ainsi qu'il paroît par la copie suivante d'une lettre, écrite par le premier de ces ministres au second, en date du Pardo le 17 Mars 1780.

Mr. D'après l'insinuation de L. H. P. au vicomte de la Herreria, ce ministre a recommandé à la bonté du Roi, la prompte liberté du navire hollandois nommé la Dame Elisabeth, cap. Henri Buk, détenu à Cadix. S. M. qui saisit avec empressement toutes les occasions de marquer aux Etats-Généraux combien elle désire de leur complaire, & de leur accréditer sa constante amitié & bonne correspondance, a donné les ordres nécessaires, afin qu'on presse le procès de ce bâtiment, en lui donnant la liberté, pour qu'il puisse continuer son voyage à Smyrne.

En même tems le Roi a résolu aussi d'ordonner, qu'on traite avec toute l'indulgence possible les bâtimens hollandois; qu'on prévienne les juntes & les ministres de la marine, que son intention royale est, qu'ils aient à presser l'expédition des procès des navires détenus; qu'autant qu'il se pourra, ils traitent les bâtimens de la république avec toute condescendance, qu'ils examinent avec promptitude & sans retard leurs papiers de mer, & enfin qu'ils tâchent d'éviter toute détention, à moins que pour de très-justes raisons ils ne se voient obligés de leur défendre la sortie de nos ports.

Ces ordres donc qui viennent d'être expédiés aujourd'hui par un courier extraordinaire, donnent évidemment à connoître, Monsieur, qu'ils sont l'effet de la considération particulière du Roi pour leurs Hautes-Puissances. Dans une déclaration que j'aurai l'honneur de vous communiquer, relativement à la façon dont S. M. veut que ses escadres agissent

à l'égard de la détention des bâtimens , qui par leur conduite pourroient donner quelques soupçons particulièrement dans le détroit de Gibraltar, & dans laquelle il sera pareillement énoncé la règle qu'on devra observer dans les jugemens des prises, sera consignée & démontrée encore davantage la scrupuleuse équité du Roi envers toutes les Puissances neutres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Avril.) Leurs Majestés & la famille royale sont allées passer quelques jours à Windsor, après que le Roi a réglé avec ses ministres tout ce qui concerne le plan d'opérations pour la campagne prochaine. On travaille sans relâche à préparer la grande flotte qui doit agir en Europe, & qui consistera en 36 vaisseaux de ligne. On a déjà expédié plusieurs vaisseaux de guerre pour différentes répartitions : ceux qui sont encore destinés pour les Indes - occidentales, aux ordres du chef-d'escadre Walsingham, sont prêts à lever l'ancre au premier signal; & comme c'est de ce côté-là que les ennemis paroissent diriger leurs plus grands efforts, il est important pour nous d'y mettre nos possessions en bon état de défense. Quand tous les renforts destinés pour nos îles y seront rendus, nos forces y consisteront en quarante vaisseaux de ligne, avec un grand nombre de frégates, chaloupes & autres bâtimens, & en plus de vingt mille hommes de troupes réglées sans compter la milice des différentes îles. On s'attend d'apprendre dans peu le

succès de quelques expéditions qu'on doit avoir tentées contre les ennemis.

La cour vient aussi de publier la relation de la prise des forts britanniques dans la Floride-occidentale par les Espagnols le 21 Septembre dernier. Elle est contenue dans une lettre du major-général Campbell, commandant des troupes du Roi à Pensacola, par laquelle il mande le détail & la capitulation honorable accordée aux troupes britanniques par Don Bernard de Galvez, commandant des troupes espagnoles dans la Louisiane, ajoutant que plusieurs faits démontrent que l'Espagne avoit prémédité sa rupture avec l'Angleterre long-tems avant la déclaration faite le 16 Juin par son ambassadeur à Londres, qu'elle avoit formé son plan, & prévenu tous les gouverneurs de ses possessions éloignées, puisque la guerre avoit été déclarée à Porto-Rico peu de jours après le 16 Juin; & qu'on mena des captures angloises à la Havane au commencement des hostilités le 9 Août, aiant préalablement rassemblé toutes les troupes dans la Louisiane. L'indépendance de l'Amérique fut reconnue publiquement au son du tambour le 19 Août à la Nouvelle-Orleans; & tout étant prêt, le gouverneur se mit en marche sur les bords du Mississipi pour chasser les troupes britanniques: il enleva quelques bâtimens anglois dans le fleuve, chargés de vivres & de munitions pour nos garnisons; il s'empara de nos forts & de la partie occidentale de la Floride avant que notre garnison de Pensacola eût appris que les hostilités

étoient commencées. Les troupes de la Grande-Bretagne & de Waldeck, au nombre de trois à quatre cents hommes, faites prisonnières dans les différens forts, furent conduites à la Nouvelle-Orléans, & traitées avec beaucoup de politesse & de générosité. Voici la lettre du major-général Campbell, qui donne le détail de ces fâcheuses nouvelles; elle est datée de Pensacola le 15 Décembre, & adressée au lord Germaine.

“ Quelle affligeante mortification ne doit-ce pas être pour moi d'avoir à envoyer à votre seigneurie, pour l'information de mon Souverain, la nouvelle de la conquête de la partie occidentale de cette province, faite par les armes espagnoles, les ennemis ayant été avant nous informés du commencement des hostilités entre les deux couronnes. Comme dans mes dépêches du 4 Septembre j'ai préparé V. S. aux événemens qui ont suivi, je m'en rapporterai pour les détails à une lettre en date du 20 Octobre, que le lieutenant-colonel Dickson m'envoya de la Nouvelle-Orléans, aux articles de la capitulation, passée à Baton-Rouge le 21 Septembre entre lui & S. Exc. Dom Bernardo de Galvez, gouverneur de la Louysiane, à la liste qu'il donne des tués, blessés & prisonniers, & à un mémoire contenant les raisons qui l'ont déterminé à choisir le poste de Baton-Rouge préférablement à tout autre : ceci forme un ensemble qui comprend tous les détails ultérieurs qui pourroient paroître nécessaires sur un désastre aussi fâcheux. Je ne puis m'empêcher d'observer que quantité de faits démontrent que les Espagnols avoient prédéterminé une rupture avec la Grande Bretagne longtems avant le 16 Juin dernier, époque de la déclaration faite par leur ambassadeur à la cour de Londres, qu'ils avoient dressé leurs plans & préparé tous leurs gouverneurs de dehors à un tel événement : il paroît qu'ils avoient fixé le jour, ou du moins de très-près

le

le tems auquel elle devoit avoir lieu ; car nous sommes informés ici, que la guerre fut déclarée à Porto-Rico peu de jours après le 16 Juin. Il est notoire que dès le commencement d'Août, des vaisseaux anglois ont été conduits comme prises à la Havane, & je fais par le propre aveu du gouverneur de la Nouvelle-Orleans, que dès le 9 Août, il étoit informé que les hostilités avoient commencé ; mais il est incertain de combien les informations sur cet événement étoient réellement antérieures au dit jour. Quoiqu'il en soit, on fait à n'en plus douter qu'il y a longtems qu'il se préparoit secrètement à la guerre ; qu'ayant précédemment ramassé toutes les forces de la Louisiane, l'indépendance de l'Amérique avoit été dès le 19 Août reconnue publiquement au son du tambour à la Nouvelle-Orleans, & que tout étant prêt à cet effet, il s'étoit mis immédiatement en marche vers le Mississipi, pour y attaquer nos forces ; qu'en conséquence il avoit réussi à s'emparer par stratagème d'une chaloupe du Roi dans le lac de Pontchartrain, à enlever dans la riviere du Mississipi un senaut chargé de rum & de provisions pour Manchack, ainsi que six autres petits bâtimens dans les lacs & dans la riviere Amit ; l'un de ces derniers avoit à bord des troupes du régiment de Waldeck & un autre des provisions ; qu'il avoit pris à tems la précaution d'intercepter tous les avis qu'on avoit envoyés vers cette place, pour y faire part de ses mouvemens ; qu'il avoit presqu'achevé de réduire entièrement la partie occidentale de cette province, avant qu'il fût arrivé à Pensacola le moindre avis sur le commencement des hostilités : la nouvelle de cet événement ne m'étant parvenue que le 14 Septembre, ainsi que j'en ai informé V. S. par ma lettre de la même date. Il paroît que le lieutenant-colonel Dickson avoit été forcé à capituler le 21 du même mois „.

Copie d'une lettre du lieutenant-colonel Dickson, au major-général Campbell, datée de

la Nouvelle-Orleans, le 20 Octobre 1779.

Monfieur,

“ Je vous envoie par le lieutenant Wilson pour votre information, une copie du journal que j'ai continué de tenir depuis le commencement des hostilités avec les Espagnols : vous apprendrez de sa bouche un détail complet de la dangereuse & désagréable situation, dans laquelle je me suis trouvé depuis cette époque; j'espère qu'il servira à me justifier en tout point, & à vous convaincre, que contre une grande supériorité de forces, accompagnées de tous les avantages, qu'un ennemi pouvoit désirer, j'ai fait tous les efforts qui dependoient de moi. Je vous envoie par le lieutenant Wilson la capitulation en anglois, telle que je l'ai proposée à S. Exc. D. Bernardo de Galvez, ainsi que l'original de la capitulation en langue françoise, telle qu'elle fut enfin conclue entre nous deux. Les conditions sont honorables aux troupes & favorables aux habitans, & j'espère qu'elles mériteront une pleine approbation de votre part. L'ingénieur Graham, qui possède parfaitement la langue françoise, ayant obtenu de S. E. Dom Bernardo de Galvez la permission d'aller à Pensacola pour ses affaires particulières, m'a servi très à propos à dresser les articles de la capitulation, ainsi qu'en plusieurs autres occasions, depuis notre arrivée en cette place. Ce n'est pas sans plaisir, que je vous assure, que tous les officiers & soldats à mes ordres se sont signalés par leur conduite, qu'ils se sont acquités de leur devoir avec beaucoup de courage & d'exactitude. Le lieutenant Wilson & le detachment de l'artillerie, ainsi que les canoniers surnuméraires, se sont particulièrement distingués le jour que l'ennemi ouvrit ses batteries contre la redoute. Je dois rendre à S. E. Dom Bernardo de Galvez la justice de vous dire, que les officiers & soldats qui se trouvent comme prisonniers de guerre en cette place, y sont traités avec la plus grande attention & générosité, non-seulement par les officiers, mais les soldats espagnols mêmes sem-
blent

I. Mai 1780.

87

blent prendre plaisir à en user poliment & avec douceur à l'égard des prisonniers en general,,

Je suis &c.

(Signé) Alexis Dickson, lieutenant-colonel
du 16e. régiment d'infanterie.

On a donné récemment une liste de la marine des trois Puissances belligérantes, par laquelle il paroïssoit que celle de la Grande-Bretagne montoit à 99 vaisseaux de ligne, & celle de France & d'Espagne réunie à 101; mais il est démontré que cette liste est défectueuse; qu'on doit ajouter à la marine britannique onze vaisseaux de ligne actuellement construits à neuf ou radoubés, & 30 autres depuis 50 canons jusqu'à 100, construits à neuf ou en radoub & très avancés, outre les trois vaisseaux de 74 canons que la compagnie des Indes offre au gouvernement, faisant ensemble 143 vaisseaux de ligne. On doit ajouter à la marine de France 22 vaisseaux de ligne, & à celle d'Espagne 28, de sorte que la marine de ces deux Puissances consisteroit en 151 vaisseaux de ligne, & par conséquent 8 de plus que la Grande-Bretagne.

F R A N C E.

PARIS (le 12 Avril.) Le jour du Jeudi-saint, après l'Absoute faite par l'évêque d'Autun, l'abbé d'Espagnac, chanoine de l'église de Paris & grand-vicaire de Sens, qui devoit prêcher la Cène devant le Roi, s'étant trouvé mal au moment de monter en chaire & hors d'état de prononcer son dis-

G 2

cours,

cours, le Roi lava les pieds à 12 pauvres & les servit à table, accompagné des Princes du Sang & de ses principaux officiers. La Reine fit la même cérémonie à l'égard de douze pauvres filles, assistée par les Princesses du Sang ainsi que par les Dames de son palais & par celles qui étoient à la suite des Princesses.

Depuis quelques mois il a été beaucoup parlé tant en cette capitale que dans les provinces voisines d'un nombre de scélérats, qui, au moien d'un tabac ou poudre assoupissante ou de quelque liqueur narcotique, endormoient les personnes, dans la compagnie desquelles ils se glissoient, & qui profitant de leur léthargie, les dépouilloient ou voloient leurs effets. L'exécution de plusieurs malheureux, convaincus de ce crime & punis par le supplice de la roue ces derniers mois, a confirmé l'existence d'une invention aussi détestable. Enfin ce qui acheve d'en prouver la réalité est une déclaration du Roi, donnée à Versailles le 14 Mars, & régitrée en parlement le 20 du même mois, concernant les empoisonneurs: elle est de la teneur suivante.

Louis &c. Nous avons été informés que des malfaiteurs, répandus dans les villes & campagnes, ont fait prendre à plusieurs particuliers qu'ils ont accostés sur les routes, ou chez lesquels ils se sont introduits sous différents prétextes, une liqueur narcotique, assoupissante & pernicieuse, qui a procuré au plus grand nombre sommeil léthargique, accompagné de convulsions & délire, & a mis leurs jours en danger: Et, quoique les exemples justement sévères, ordonnés

contre plusieurs des coupables par différens arrêts de notre parlement de Paris, nous donnent lieu de penser, qu'ils auront arrêté le cours d'un crime aussi dangereux, nous avons néanmoins voulu manifester, dans toute l'étendue de notre domination, la ferme résolution où nous sommes de faire exécuter la rigueur des loix contre tous ceux qui se serviront de vénéfices, de poisons, ou d'aucunes plantes vénéneuses, sous quelques dénominations qu'elles soient connues, soit que la mort s'en soit ensuivie ou non. A ces causes &c. disons, déclarons, & ordonnons, que l'édit de Juillet 1682 sera exécuté dans toutes ses dispositions, & notamment l'art. VI. du dit édit: *Voulons que ceux qui seront convaincus de s'être servis de vénéfices, poisons, ou d'aucunes plantes vénéneuses indistinctement, & sous telles dénominations que les dites plantes soient connues, soient punis de la peine de mort. Pourront même les juges aggraver le genre de supplice, & prononcer cumulativement la peine de la roue & celle du feu, suivant les circonstances: Renouvelons les injonctions faites, par les articles du dit édit, aux médecins, chirurgiens, maîtres en pharmacie, & apothicaires, pour qu'ils aient à s'y conformer. Faisons défenses à tous autres qu'aux maîtres en pharmacie & apothicaires de tenir dans leur maison, magasin & boutique, aucuns poisons ou plantes vénéneuses, à la charge toutefois par les dits apothicaires d'observer, à l'égard des dites plantes, les mêmes précautions ordon-*

nées pour les autres poisons, le tout sous les peines portées par le dit édit. Si donnons en mandement &c.

Donné à Versailles le 14e. jour de Mars, l'an de grace 1780 & de notre regne le sixieme (Signé) LOUIS.

(& plus bas) par le Roi. AMELOT.

Conformément à l'arrêt d'enregistrement, l'édit du Roi du mois de Juillet 1682, est imprimé à la suite de cette déclaration, qui s'y réfère.

L'essai que le gouvernement a fait des administrations provinciales, aiant répondu aux avantages que l'on s'en étoit promis, il paroît avoir dessein d'introduire succeffivement la même forme de régime dans les autres pais d'élection. Il vient d'être publié un arrêt du conseil-d'état du 19 Mars, portant établissement d'une administration provinciale dans la généralité de Moulins : dans le préambule il est dit, que le Roi s'étant fait rendre compte des premiers travaux des administrations provinciales de Berry & de la Haute-Guyenne, & concevant toujours l'espérance que ces établissemens contribueront au bonheur de ses peuples, a bien voulu étendre encore ce bienfait à la généralité de Moulins : Qu'en conséquence S. M. a jugé à propos d'ordonner, qu'il se tiendroit à Moulins, le 1 Mai, une assemblée de seize propriétaires, pris dans différens ordres, pour procéder au choix de 36 autres, & former en tout une assemblée provinciale de 52, dont 10 devront être pris dans l'ordre du clergé,

1. Mai 1780.

91

26 dans celui de la noblesse, & 26 dans le tiers-état, tant députés des villes que propriétaires habitans des campagnes.

Comme la charge de premier président oblige à une grande fatigue, & que la santé de M^r. d'Aligre est fort affoiblie, ce magistrat a demandé au Roi la permission de s'en démettre. Mais S. M. lui a fait la réponse la plus gracieuse sur le cas qu'elle fait de ses services & elle lui demande de les continuer; ajoutant que pour ménager sa santé, elle le dispense de ses fonctions trois jours par semaine, & qu'elle ne doute pas que le zèle & la politesse de Mrs. les présidens à mortiers ne les engagent à le remplacer alternativement. Un refus de démission aussi flatteur pour M^r. d'Aligre a été fort applaudi du public, qui est ravi de ce que ce magistrat reste dans une place où il jouit de l'estime & de la considération qui lui sont dues à tant de titres.

Tous les officiers qui ont des commandemens, même pour l'armée navale de la Manche, ont eu ordre de se rendre à leur destination. En conséquence M^r. de Chabert va partir pour Brest, & il doit suivre l'armement de l'Hector de 74. Le bruit se soutient que M^r. le comte de Grasse, chef-d'escadre, est rappelé, & qu'on veut le mettre au conseil de guerre pour avoir désobéi formellement au comte d'Estaing; & pour s'être rendu à St. Domingue, au lieu d'aller à la Martinique, selon l'ordre que lui en avoit donné ce général. Il court un bruit, qui a cependant besoin de confirmation, que les troupes qui se rassemblaient

sembloient à Cadix, en ont mis à la voile du 7 au 8 de ce mois, sous l'escorte d'une escadre de 12 vaisseaux, aux ordres de D. Michel Gaston. Au reste, on ignoroit si ces troupes, qui doivent se rendre en Amérique, se joindront aux troupes françoises pour aller seconder les Américains, ou si elles sont destinées à aller garantir les colonies espagnoles, contre lesquelles on fait que les Anglois ont formé de grands desseins. Les élémens, la fortune & toutes les contrariétés possibles semblent se réunir pour favoriser les Anglois & pour nous nuire. — On apprend que la frégate la Charmante, la même qui faisoit partie de l'escadre de M^r. du Chilleau, & qui étoit rentrée à l'Orient, allant de ce dernier port à Brest, aiant trop ferré la côte, s'est trouvé assalée sous le vent & n'a pu se relever. Elle a donné sur un écueil appellé les Saints, & s'est perdue. Quelques matelots seulement se sont sauvés. Elle étoit commandée par le baron de la Hage.

Le secretaire de M^r. le duc de la Vauguyon, ambassadeur de S. M. près des Etats-généraux, est arrivé ici, il y a deux jours; & M^r. le duc d'Aranda a reçu, en même tems, un courrier de la Haye; ce qui, dans les circonstances actuelles, fait penser que les Hollandois sentent la nécessité de prendre bientôt un parti, & qu'il sera déterminé par la démarche que vient de faire la Russie. La déclaration de cette Puissance à notre cour, & à celles de Madrid & de Londres, donne lieu a des conjectures qui se contredisent entierem en. Suivant les unes, elle est la suite d'un traité

de commerce conclu entre S. M. I, & notre cour : suivant les autres , en calculant sous un point de vue différent les intérêts des Puissances qui paroissent disposées à s'unir , on lui suppose un motif absolument contraire.

Les derniers avis qu'on a reçus de l'Amérique-septentrionale portent que les ennemis ont été attaquer M^r. de Vaudreuil dans la baie de Chesapeak avec 3 vaisseaux de ligne ; mais que ce commandant les a forcés à s'éloigner. Le Fendant , de 74 canons , qu'il commande , & le Fier-Rodrigue (vaisseau armé de 50 canons) s'emboisèrent ainsi qu'une frégate , de manière qu'il ne fut pas possible de les entamer , & que l'amiral Arbuthnot dut se retirer , après qu'un de ses vaisseaux eut été démâté de son grand-mât. — Le 1er. de ce mois , il est entré à Grand^{ville} une prise faite par le corsaire l'Américaine ; c'est le navire anglois le Race-Horse , d'environ 220 tonneaux , de 18 canons & 30 hommes d'équipage ; ce bâtiment étoit parti de Lisbonne pour Corke , & son chargement consiste en sel , vin & fruits. — Les lettres de l'Orient du 31 Mars apprennent que le vaisseau particulier le Briffon , armé par les sieurs Admirauld , de la Rochelle , & qu'on avoit dit pris par les Anglois , y est arrivé le 5. Ce bâtiment étoit parti de l'île de France le 16 Novembre dernier , & de celle de Bourbon le 10 Décembre , apportant une riche cargaison en cauris , bois rouge , thé & café. Ces deux îles étoient abondamment pourvues de provisions & de munitions de guerre , & il venoit d'en

partir deux vaisseaux & quatre frégates pour aller en croisière ou tenter quelque expédition.

— La Goulette le Swift, de 70 tonneaux, fortie de Liverpool pour Terre-neuve avec un chargement de farine, de sel, de fil à coudre & d'attirails de pêche, a été prise le 25 Mars par le corsaire de Grandville le Duc de Coigny, cap. Denis-François de Mengonet, & conduite à Cherbourg, où elle est arrivée le 28.

M^r. le prince d'Elbeuf & son frere, revenant ces jours derniers dans leur voiture, fatigués de la chasse & assoupis, le cocher par imprudence & défaut de respect, voulut passer rapidement le cortège qui accompagnoit le St. Sacrement chez un malade dans la rue St. Antoine, & froissa rudement le porte-sonnette : M^{de}. la duchesse de Brionne, informée de ce scandale, a chassé le cocher, & a envoyé à la paroisse de St. Paul une aumône de cent louis en réparation d'une faute, où il y avoit plus d'étourderie que de méchanceté. On dit même que cette pieuse Dame a voulu donner une satisfaction en quelque sorte plus solennelle.

M^r. le maréchal de Biron est parfaitement rétabli, & reprend journellement l'exercice à cheval. Cet illustre & vertueux seigneur vient de se signaler par un nouvel acte de bienfaisance. M^r. de la Maugerie étant allé chez lui, pour le prier de lui donner encore quelque délai pour le paiement de deux mille écus qu'il lui avoit prêtés dans les embarras qu'il a essués, M^r. le duc de Biron remit à parler

de cette affaire après le diner , auquel il l'invita gracieusement. Le repas étant fini , M^r. le maréchal pria M^r. de la Maugerie de passer dans son cabinet. Là se conjouissant avec bonté de l'heureux succès de son affaire , il déchira son billet de 2000 écus , & le força , malgré la noble résistance qu'il fit , d'accepter une bourse de cinq cents louis , lui demandant le secret ; mais au sortir du cabinet , M^r. de la Maugerie ne pouvant contenir les mouvemens de sa reconnoissance pour un procédé si honnête , le fit connoître à toute l'assemblée ; ce qui lui attira des plaintes amicales de la part du maréchal , qui vouloit concentrer dans son cœur le plaisir d'avoir fait une si belle action.

Nouvelles diverses.

Voici le détail que nous venons de recevoir touchant l'incendie dont il est parlé dans l'article de Russie. “ La nuit du 26 au 27 Février a été pour tous les habitans de cette ville une nuit d'épouvante & d'horreur , & ce n'est qu'aux soins paternels du prince Wolkonskoy , notre gouverneur-général , que nous devons , sous la bénédiction de la Providence , la vie de nos parens , de nos enfans , & de nos amis , conservés au milieu du désastre le plus effraiant. Une quantité incroyable de monde étoit assemblée à la maison de l'Opéra , les uns pour voir la comédie , les autres pour assister à la mascarade , qui devoit s'ouvrir après la piece : toutes les salles étoient

remplies; & la foule étoit d'autant plus grande que le tems de la Maslinitza (carnaval russe) avoit attiré de la campagne une grande partie de la noblesse. L'on étoit vers la fin du spectacle , lorsque tout-d'un-coup il fut crié *au feu*. A peine les flammes avoient-elles éclaté qu'elles s'étendirent d'un bout de l'hôtel à l'autre. Heureusement, l'intérieur du théâtre n'étoit pas encore attaqué ; mais l'escalier de la salle de mascarade brûloit. L'imagination saura se peindre peut-être l'effroi & la confusion , qui regnerent dans ce moment terrible ; mais la plume n'est pas en état d'en tracer le tableau. A peine notre digne gouverneur , le prince Wolkonskoy , fut-il instruit de cet accident , qui menaçoit d'avoir les suites les plus funestes , qu'il se jeta dans la première voiture qui se trouva prête , & se rendit à l'endroit de l'incendie : sa présence fit renaitre l'espérance des uns & le courage des autres : tout se ranima ; tout courut au secours des malheureux , que l'on croïoit déjà les victimes des flammes. Son zele, excité par l'intérêt public , se communiqua aux grands & aux petits , à la noblesse & au peuple : ses ordres furent si bien exécutés qu'en moins d'une demi-heure toute cette foule, renfermée dans le bâtiment qui brûloit , étoit dans les rues & hors de danger. Quelque incroyable que cela puisse paroître , nous avons eu le bonheur que pas une seule personne n'ait péri ni n'ait même été blessée dangereusement. Une seule Demoiselle s'est foulée le pied ; un gentilhomme s'est démis le bras ;

& deux Dames, en voulant sauter par la fenêtre, se sont blessées par le vitrage, l'une au bras, l'autre à la jambe.

On écrit de Vienne qu'il a été expédié depuis quelques jours en différentes cours plusieurs exprès avec des dépêches dont on ne connoit pas le contenu, mais on présume qu'elles sont relatives aux affaires de l'Amérique. On dit toujours que le départ de l'Empereur est fixé au 17, & selon d'autres au 26 Avril, & que peu après Mgr. l'Archiduc Maximilien se mettra en route. On dit aussi que l'Empereur aura une entrevue avec l'Impératrice de Russie à Mohilow, ville située en Pologne, & qui est tombée dans le partage de la Russie. On croit que le prince Charles de Lichtenstein aura l'honneur d'accompagner ce Monarque. — Le 23 Mars, jour de la Cène du Seigneur, un bucheron de Vienne fendoit du bois pour la provision d'un particulier qui demeure *auf dem Hofe*, où est actuellement établie la chancellerie de guerre; il est arrivé qu'un morceau de bois de hêtre fendu en deux parties, à peu-près égales, a

offert aux yeux étonnés ces trois caractères IHS, qui expriment le Nom de Jesus. La piece de bois en question avoit fait partie du cœur d'une souche, ou pied d'arbre, qui ne pouvoit avoir moins de deux pieds de diametre. Nos augustes Souverains L. M. I. l'Impératrice-Reine & l'Empereur, ainsi que Mgr. l'Archiduc Maximilien & Mesdames les Archiduchesses ont voulu se convaincre par eux-mêmes de la singularité de ce phénomène. Mrs.

les ministres & les grands de cette résidence se l'ont fait montrer & l'ont admiré : il ne se passe point d'heure du jour qu'il ne se présente des curieux pour le voir. Il est naturel de croire qu'un Nom de Jesus attaché à un jeune arbre, aura été successivement enveloppé de ses accroissemens, & se fera trouvé enfin près du centre de ce même arbre ; comme on l'a vu arriver avec des images, des pierres & d'autres matieres étrangères au regne végétal, ou du moins à la nature des arbres.

On écrit de Cadix que les escadres, qui s'apprentent dans ce port, ne tarderont pas à mettre en mer. L'affrètement des navires de transport se fait avec activité ; & toutes les troupes, qui doivent s'embarquer, sont arrivées. Voici l'état exacte de l'armement.

Régimens qui s'embarquent au complet : Régimens du Roi, de Guadalajara, d'Arragon, de Soria, & le second de Catalogne, en tout 10 bataillons, faisant 6600 hommes.

Escadre de Mr. de Solano : Le St. Louis de 80 ; le St. Augustin, l'Orient, le Gaillard, l'Arrogant, tous de 70 & le Rusé de 60 canons.
Escadre de Mr. de Thomaséo : Le St. Nicolas de 80 ; le St. Eugene, le St. Damascé, le St. Janvier, le St. François-d'Assise, & le Guerrier, tous de 70 canons.

La premiere escadre prend des vivres pour cinq mois ; & la seconde pour quatre mois & demi. L'on remplace les soldats, qui manquent dans les régimens nommés pour l'expédition, avec ceux du régiment d'Hibernie.

Des lettres de Madrid portent que le confesseur

Leffeur du Roi d'Espagne a eu des ordres de se retirer dans son couvent. Cela a donné matière à divers raisonnemens : les uns disent qu'il est disgracié parce qu'il a fait voir plus de penchant pour les Anglois que pour les François, ce qui est peu probable ; d'autres soutiennent, qu'il n'est pas renvoyé, mais que sa piété lui a fait demander à Sa Majesté la permission d'aller faire une retraite dans son couvent pendant la quinzaine de Pâques, & qu'il reviendrait à la cour.

On a baptisé dans l'île de San-Thomé en Amérique, un idolâtre qui est dans la 138^e. année de son âge & la 106^e. de son mariage. Sa femme n'a que 18 ans moins que lui & alloit achever sa 120^e. année.

M O R T S.

S. A. S. le Duc regnant de Brunfwig-Wolfenbuttel est mort le 26 Mars à Brunfwig dans la 66^e. année de son âge.

La Princesse Elifabeth-Frédérique-Sophie, Duchesse regnante de Wurtemberg, née Princesse de Brandebourg-Bareith, & le dernier rejeton de cette illustre Maison, est morte le 6 Avril à Bareith dans la 48^e. année de son âge.

Dans le dernier Journal, p. 608, l. dern. francof., lisez Francof. — p. 633, l. 9. leurs, lisez leur. — p. 634, l. 11. sur ses sœurs, lisez sur ses sœurs. —

T A B L E.

TURQUIE	{	<i>Constantinople.</i>	53
		<i>Smyrne.</i>	59
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	62
POLOGNE.	{	<i>Varsovie.</i>	64
		<i>Dantzic.</i>	65
ESPAGNE.	{	<i>Madrid.</i>	66
		<i>Cadix.</i>	66
		<i>Malaga.</i>	67
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	68
DANNEMARCK.	(<i>Coppenhague.</i>	69
ITALIE.	{	<i>Rome.</i>	70
		<i>Naples.</i>	72
ALLEMAGNE.	{	<i>Vienne.</i>	73
		<i>Ratisbonne.</i>	73
		<i>Berlin.</i>	74
PAYS-BAS.	(<i>La Haye.</i>	75
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	82
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	87
		<i>Nouvelles diverses.</i>	95
		<i>Morts.</i>	99